

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 30 JANVIER 2020 à 18 H 00

- - -

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mme Nicole CHARRON, Mme Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, MM. Christian GREGOIRE, Daniel GENRAULT, Jacky CANEPA, Mmes Claudie PRUVOST, Denise MAIRE, M. Francis MARQUIS (au point n° 16), Mme Sonia BLANCHOT, M. Jean-Jacques GAULTIER, Mmes Ghislaine COSSIN, Nadine BAILLY, MM. Fabien CAMUS, Valentin VASSALLO, Mme Marie-Thérèse TOMASINI, MM. Bernard NOVIANT, Philippe DECHASEAUX, Pierre GERARD, Mme Véronique GROSSIER, M. Alexandre CHOPINEZ

Excusés ayant donné procuration : Mme Anne GRANDHAYE à M. Christian GREGOIRE, Mme Véronique PIEDBOEUF à Mme Denise MAIRE, M. Francis MARQUIS à M. Patrick FLOQUET (du point n° 1 au point n° 15), M. Lionel GOBEROT à M. Valentin VASSALLO

Excusés : Mme Anne-Marie MESSERLIN, M. Daniel BAZELAIRE

Secrétaire de séance : M. Jacky CANEPA

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour. Après le point sur l'approbation du compte-rendu de la précédente séance, il souhaite communiquer des informations importantes, pour terminer par la présentation du rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2020, en fin de séance. Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette modification.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2019 :

Monsieur Valentin VASSALLO fait part de deux remarques sur le libellé du troisième paragraphe du point n° 6 « *finances-jeunesse - projet artistique de l'école du Petit Ban - demande de subvention de fonctionnement* ». Les montants correspondants à la rémunération d'un professionnel et aux frais de transports sont erronés et nécessitent d'être modifiés respectivement par 1410 € et 1420 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 05 décembre 2019.

2. INFORMATIONS :

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- Le groupe 2L Logistics présidé par Monsieur Laurent LEMOND, a décidé d'installer son siège social à Vittel, en avril prochain, dans les locaux anciennement occupés par la société Eiffage. Cette entreprise, poids lourd du transport en France et en Europe, spécialisée dans le transport auto, emploie 650 salariés, et totalise un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros. Ainsi, vingt cadres s'installeront à Vittel, avec leurs familles. Les discussions menées avec cette entreprise sont le fruit d'un travail conduit en toute discrétion avec l'adjoint en charge des finances, Monsieur Patrick FLOQUET et Monsieur le Député, Jean-Jacques GAULTIER, depuis plusieurs mois. L'installation de cette société démontre l'attractivité de la ville permettant de développer l'activité économique de la ville et du bassin de vie.

- En ce qui concerne l'hôtel des thermes, la ville en est enfin propriétaire depuis samedi 25 janvier dernier. Après six mois de blocage administratif, Monsieur BAMELIS a enfin accepté la rétrocession de cet immeuble à la ville. Dans la foulée, la ville a lancé un appel à projets sur le site internet de la ville. Ainsi, les investisseurs intéressés pourront se manifester jusqu'au 24 février 2020.

- Dans le cadre du dispositif « soutien aux investissements sportifs », la région Grand Est a attribué à la ville une subvention de 244 500 € pour la réhabilitation du stade Jean Bouloumié, la mise aux normes du centre « Pierre de Coubertin » et la création du complexe hypoxique au centre de

préparation omnisports. Ainsi, la station thermale mise en lumière par le renouveau de ces installations s'inscrit dans le projet « Vittel ambitions JO 2024 ».

- Les travaux de déploiement de la fibre optique débuteront à partir du 3 février 2020 par la pose de coffrets de raccordement.

- En ce qui concerne le Club Med, Monsieur le Maire précise que le projet politique conduit par la municipalité ces derniers mois, a permis son maintien dans la cité thermale. Alors que cet établissement a subi des pertes financières de l'ordre de 30 M€, ces dix dernières années, le Club Med redimensionnera son site d'exploitation et engagera des investissements pour une montée en gamme de l'hôtel de l'Ermitage, avec la préservation des emplois locaux. En ce qui concerne les autres équipements, il sera nécessaire de trouver des synergies, en partenariat avec les institutionnels que sont l'État, la région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges... A titre d'exemple, il cite le développement du Spa de Badenweiler, comptabilisant 900 000 entrées annuelles, et qui pourrait être source d'inspiration pour Vittel. Il ajoute que la banque des territoires et la Région Grand Est ont retenu le projet de développement de la station dans leurs actions à soutenir prioritairement.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que le projet de stratégie de destination, au titre du schéma de développement touristique de la station thermale, élaboré par la municipalité, en partenariat avec le cabinet EY, a retenu toute l'attention du directeur national du Club Med, en charge du développement et construction, Monsieur Grégory LANTER. Ce projet de développement touristique l'a conforté dans son choix de poursuivre l'activité touristique à Vittel, mais sur un périmètre différent. Dès lors, cette nouvelle a été communiquée au comité social d'entreprise, puis au propriétaire de l'ensemble immobilier. Lors d'une réunion en audioconférence, les protagonistes concernés ont affiché leurs engagements respectifs. Il rappelle que le temps économique est différent du temps politique. Il n'est donc pas nécessaire d'annoncer des projets quand ceux-ci ne sont pas suffisamment mûrs.

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER ajoute que le Club Med a décidé de poursuivre son activité à Vittel parce que la ville a mis en œuvre ce schéma de développement touristique. Ce projet de longue haleine est le fruit d'un travail partenarial mené par la majorité municipale avec l'État, la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et la Banque des Territoires. Le rôle des élus est d'avoir une vision à long terme sur les dix prochaines années.

3. FINANCES – ÉDUCATION - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

❖ Coopérative de l'école maternelle du Petit Ban :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Valentin VASSALLO, Conseiller municipal chargé des affaires scolaires et périscolaires.

Monsieur Valentin VASSALLO explique le projet pédagogique de l'école maternelle du Petit Ban. La subvention attribuée par la ville sera utilisée pour financer une partie des frais de transport des différentes activités.

Dans le cadre de son projet d'école, la maternelle du Petit Ban de Vittel organise sur l'année scolaire 2019-2020 un projet intitulé « *Les petites bêtes du jardin en musique* » fondé sur la participation et l'implication des élèves à travers :

- un projet interdisciplinaire sur le thème du monde du jardin,
- un travail sur la démarche scientifique et le monde du vivant,
- un travail sur les activités artistiques :
 - univers sonores, chant par la mise en place d'une chorale, par l'intervention d'un auteur/compositeur/interprète dans les classes et en spectacle et par la participation à un concert de l'orchestre National de Metz ;
 - arts visuels : visite et ateliers au musée Pompidou (Metz).

Le coût global prévisionnel du projet s'élève à 3 960,00 €, dont 1 410,00 € de rémunération d'un professionnel artistique, 1 420,00 € de transport, 730,00 € de billetterie et 400,00 € de matériel.

Le financement de ce projet est réparti entre la coopérative de l'école, la commune, les familles et le rectorat de l'académie de Nancy-Metz.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la coopérative de l'école maternelle Petit Ban sollicite une subvention exceptionnelle à hauteur de 400,00 € pour financer une partie du transport.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 janvier 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400,00 € à la coopérative de l'école maternelle Petit Ban pour financer une partie du transport.

❖ **Coopérative de l'école « Ginette et Hubert Voilquin » :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Valentin VASSALLO, Conseiller municipal chargé des affaires scolaires et périscolaires.

Monsieur Valentin VASSALLO explique que la subvention allouée permettra de financer une partie du séjour de ski pour les 22 élèves de la classe de CE2 de l'école « Ginette et Hubert Voilquin ».

L'école « Ginette et Hubert Voilquin » organise un séjour de ski du mercredi 29 janvier au vendredi 31 janvier 2020 pour 22 élèves de classe de CE2. Le coût de ce projet s'élève à 4 000 €, dont 2 200 € d'hébergement et location de matériel, 1 000 € de transport, 220 € d'alimentation et 80 € de photos. Le financement prévisionnel de ce projet est réparti entre la participation des parents, les fonds OCCE, les subventions des communes de résidence des enfants, d'associations, et la vente de produits.

Afin de mettre en œuvre son projet, la coopérative scolaire sollicite une subvention exceptionnelle de 220 € au titre de l'exercice 2020.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 23 janvier 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 220,00 € à la coopérative de l'école « Ginette et Hubert Voilquin », pour l'organisation de ce séjour de ski.

4. FINANCES – TOURISME – CONVENTION DE RÉTROCESSION PARTIELLE DU PRODUIT DES JEUX :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Nicole CHARRON, Adjointe au Maire, en charge du tourisme et du thermalisme.

Madame Nicole CHARRON explique que la rétrocession partielle du produit des jeux permet à la communauté de communes Terre d'Eau de financer certaines activités touristiques du territoire. En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRÉ, la compétence « promotion du tourisme » a été transférée à la Communauté de Communes Terre d'Eau depuis le 1^{er} janvier 2017. La CCTE ne disposant pas des moyens nécessaires à l'exercice effectif de cette compétence, il est proposé que, comme en 2018 et 2019, la ville de Vittel l'aide à financer de manière significative les activités touristiques développées sur le territoire en lui reversant une part du produit des jeux, en application des articles. L. 2333-54 à L. 2333-57 du code général des collectivités territoriales et L.422-12 du code du tourisme.

Pour l'année 2020, le montant du reversement est fixé à 166 667 € H.T. soit 200 000,40 € T.T.C.

A l'instar de ce qui a été fait en 2018 et 2019, et après avis favorable de la commission finances réunie le 23 janvier 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide le principe de ce financement ;
- approuve les termes de la convention annexée
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

5. TRAVAUX - RÉNOVATION DES RUES FERRY, TOCQUARD, SŒUR CHARITÉ ET VOSGES – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUE ET ÉLECTRIQUE – RUE VICTOR TOCQUARD :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christian GREGOIRE, Adjoint au Maire, en charge des travaux.

Monsieur Christian GREGOIRE explique que ces travaux se déroulent en deux tranches : en premier lieu, les travaux d'enfouissement des réseaux humides et en second lieu, les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique, et de la fibre optique.

Par délibération du 15 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe de rénovation des rues Ferry, Tocquard, Sœur Charité et Vosges.

En complément de la réalisation des travaux d'aménagement de voirie, de réfection des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs, la dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication de la rue Victor Tocquard n'a pas été prise en compte dans un premier temps.

Le coût de dissimulation des réseaux électriques de cette rue s'élève à 8 391,58 € H.T. La participation de la commune s'élève à 80 % du montant H.T. des travaux, soit 6 713,26 € H.T.

En ce qui concerne la dissimulation des réseaux de télécommunication, Orange réalise le câblage, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil dont le coût s'élève à 9 797,07 € H.T. Le Syndicat finance la sur largeur de fouille (ouverture de la fouille et matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel. Selon la répartition de la prise en charge financière des travaux citée ci-dessus, le montant de la participation de la commune s'élève à 3 258,60 € H.T.

La participation communale pour ce type de projets a été définie par décision du comité syndical du 19 juin 2018.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux de déploiement de la fibre optique par la société FIITELCOM débuteront le lundi 3 février 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les projets aux conditions ci-dessus exposées,
- autorise la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique et électrique par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,
- s'engage à verser le montant de sa participation pour les deux projets au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document permettant la mise en œuvre de ces décisions et à entreprendre toute démarche à cet effet.

6. TRAVAUX – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS, CHANTIERS-SERVICES - RÉHABILITATION DU POSTE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ « JEANNE D'ARC » :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christian GREGOIRE, Adjoint au Maire, en charge des travaux.

Monsieur Christian GREGOIRE explique que les travaux de réhabilitation du poste public de distribution d'électricité « Jeanne d'Arc » à réaliser par l'association « Chantiers-Services », seront financés par la ville et par Enedis pour un montant respectif de 1 145 €.

La ville de Vittel et Enedis souhaitent mener un partenariat pour l'entretien des façades d'un poste public de distribution d'électricité, situé rue Jeanne d'Arc à Vittel. Les travaux réalisés par l'association « Chantiers-Services » seront pris en charge par la ville et Enedis pour un montant respectif de 1 145 €.

Le projet de convention, ci-annexé, a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de ces opérations de rénovation et d'opérations d'inclusion numérique des salariés en insertion ayant participé à ces rénovations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention ci-annexée,
- autorise Monsieur le Maire à engager et signer tout acte concernant ce projet.

7. TRAVAUX – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS - DÉPLACEMENT D'UN OUVRAGE – RUE DU LIEUTENANT GAUFFRE :

Dans le cadre du déplacement d'ouvrage pour le groupe scolaire sis au 412, rue du Lieutenant Gauffre, Enedis envisage la création d'une canalisation souterraine sur la parcelle AH 71 et la pose d'un coffret sur la parcelle AH 179, appartenant toutes deux à la ville de Vittel. Une indemnité unique et forfaitaire de 20,00 € sera versée par Enedis. La convention jointe fixe les modalités de la servitude.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve le projet de convention de servitudes ci-annexé,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte et document permettant la mise en œuvre de cette décision et à entreprendre toute démarche à cet effet.

8. PATRIMOINE – CESSION D'UNE PARCELLE DU QUARTIER DES COLLINES :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christian GREGOIRE, Adjoint au Maire, en charge des travaux.

Monsieur Christian GREGOIRE explique que plusieurs parcelles de la tranche 3 du quartier des Collines ont été cédées.

Monsieur et Madame Damien THIEBAUT, domiciliés à Vittel, souhaitent se rendre acquéreurs de la parcelle cadastrée section BC n° 973 constituant le lot n° 24 de la tranche 3 du quartier des Collines, d'une contenance de 811 m². Le prix de cession est de 31,77 € H.T./m², conformément à la délibération du 6 décembre 2018.

La rédaction de l'acte sera confiée à l'étude notariale de Vittel. La signature de l'acte de vente sera subordonnée à l'obtention du permis de construire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve la cession de la parcelle de terrain susmentionnée à Monsieur et Madame Damien THIEBAUT, aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle cadastrée section BC n° 973 constituant le lot n° 24 de la tranche 3 du quartier des Collines, d'une contenance de 811 m².

9. ÉCONOMIE – COMMERCE – DEMANDE DE DÉROGATION D'OUVERTURE DOMINICALE D'UN COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE :

Par lettre du 26 novembre 2019, la direction régionale du magasin de détail alimentaire LIDL sollicite une dérogation pour l'ouverture dominicale de son magasin sis 288, avenue Raymond Poincaré à Vittel, les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Au regard de la loi Macron et conformément aux articles L 3132-26 et suivants du code du travail, les salariés travaillant dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche peuvent travailler ce jour-là. Cette dérogation au repos hebdomadaire est accordée par décision du Maire, et après avis du Conseil Municipal, dans la limite de douze dimanches par an. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Afin de permettre aux habitants du secteur de choisir leurs fournisseurs lors de la période des fêtes de fin d'année en fonction de leurs habitudes de consommation, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale 2020 aux dates susmentionnées,
- décide que les dates d'ouverture dominicale seront définies par un arrêté du Maire, sous réserve des avis favorables des organisations syndicales et patronales, qui seront consultées,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Une abstention : Monsieur Francis MARQUIS.

10. INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES – MODIFICATION STATUTAIRE :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Daniel GORNET, Adjoint au Maire, délégué titulaire du SDEV.

Monsieur Daniel GORNET explique que les statuts du SDEV nécessitent d'être modifiés, suite au déménagement de son siège social.

Le Syndicat départemental d'électricité des Vosges va acquérir un nouveau bâtiment auprès du centre de gestion des Vosges, situé rue de la Clé d'Or à Epinal. Le compromis de vente a été signé le 25 juin 2019. La vente définitive interviendra le 3 mars 2020, date à laquelle se déroulera le déménagement. De ce fait, les locaux sis au 28, rue de la Clé d'Or à Epinal deviendront le siège du syndicat en lieu et place du 59, rue Jean Jaurès à Épinal. Il convient donc de modifier les statuts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de cette décision.

11. INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES – MODIFICATION STATUTAIRE – DEMANDES D'ADHÉSION DE COLLECTIVITÉS :

➤ Modification statutaire

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Daniel GORNET, Adjoint au Maire, délégué suppléant du SMIC.

Monsieur Daniel GORNET explique que chaque commune élira un délégué communal, lequel sera amené à voter un ou plusieurs délégués cantonaux, en fonction de la population totale des communes adhérentes au canton.

Le syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges (SMIC 88) est administré par un comité. Celui-ci est composé de représentants des communes et des groupements de communes adhérents, sachant qu'il sera proposé à l'élection d'autant de délégués suppléants que de délégués titulaires.

Conformément à l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales, le nombre de sièges détenus par chaque commune, communauté de communes ou syndicat intercommunal adhérent est proportionnel à la contribution de chacun au budget du Syndicat. Considérant que le montant de cette contribution est lui-même calculé au prorata de la population de chaque collectivité concernée, les membres du comité syndical sont mis en place, après le renouvellement général des conseils municipaux et resteront figés pendant toute la durée du mandat, sauf hypothèse d'adhésion ou retrait de collectivités, dans les conditions suivantes :

1. Représentants des communes adhérentes :

Une personne ne peut être désignée pour représenter à la fois une commune (+ ou – de 10 000 habitants), une communauté de communes ou un syndicat intercommunal, et ne peut appartenir à la fois au collège des délégués communaux, au collège des délégués intercommunaux et au collège des délégués syndicaux.

1.1. *Communes de plus de 10 000 habitants*

Chaque commune de plus de 10 000 habitants est représentée au comité par des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants élus par leur conseil municipal.

1.2. *Communes de moins de 10 000 habitants*

Les communes de moins de 10 000 habitants sont regroupées par canton. Les conseils municipaux de ces communes élisent **un délégué communal**, lequel sera appelé à voter pour un ou plusieurs délégués cantonaux en fonction de la population totale des communes adhérentes du canton (population des communes adhérentes de plus de 10 000 habitants non comprise)

0 à 10 000 habitants	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
A partir de 10 001 habitants	2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Les délégués cantonaux ne peuvent être élus que parmi les délégués communaux.

Les délégués communaux formant "le collège des délégués communaux" sont convoqués à l'initiative du Maire de la commune adhérente la plus peuplée du canton. Lorsqu'il existe, dans le canton, plusieurs communes comptant le même nombre d'habitants parmi les plus peuplées, il appartient au Maire le plus âgé de ces communes d'organiser les élections.

Les modalités de ces élections sont fixées par le règlement intérieur.

2. D'autres dispositions déterminent par ailleurs les modalités de représentation des communautés de communes, communautés d'agglomérations et syndicats intercommunaux. (Cf délibération du SMIC jointe)

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les modifications des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, tels que présentés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **Demandes d'adhésion de collectivités**

Par délibérations, le Syndicat mixte PETR du pays de la Déodatie, le Syndicat intercommunal du secteur de Dompierre et la commune de Baudricourt (canton de Mirecourt-Dompierre) ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ces demandes d'adhésion.

12. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Claudie PRUVOST, Conseillère Municipale déléguée, en charge des ressources humaines et de la communication.

Madame Claudie PRUVOST commente cette modification du tableau des effectifs.

Après avis favorables du comité technique et de la commission ressources humaines réunis le 21 janvier 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs de la manière suivante, afin de tenir compte des mouvements de personnels :

➤ A partir du 1^{er} février 2020 :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35h00
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 35h00

Il s'agit d'un avancement de grade au sein du service propreté des bâtiments.

Monsieur le Maire est chargé de procéder à la nomination de l'agent intéressé dans les conditions fixées par les textes relatifs au statut de la fonction publique territoriale. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus au budget primitif de 2020 au c/012 « charges de personnel et frais assimilés ».

13. RESSOURCES HUMAINES – COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DES VOSGES :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Claudie PRUVOST, Conseillère Municipale déléguée, en charge des ressources humaines et de la communication.

Madame Claudie PRUVOST explique qu'il s'agit de renouveler la procédure de contrat-groupe avec le centre de gestion pour la période 2021-2024.

Le Centre de Gestion des Vosges lance de nouveau une procédure de renégociation et de mutualisation de l'assurance du « risque employeur » (article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.), à effet du 1^{er} janvier 2021. Ainsi, en confiant au centre de gestion des Vosges le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, la collectivité pourra souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (absences pour maladie ordinaire, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée), en mutualisant les risques, comme cela est le cas depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'intérêt de la démarche repose sur le nombre de collectivités participantes et l'effet de mutualisation qui en résulte, permettant d'obtenir des tarifs peut-être plus intéressants et aux assureurs d'éviter de faire varier les taux individuels des collectivités les plus touchées par l'absentéisme.

Ces conventions devront couvrir toute ou partie des risques suivants :

- agents affiliées à la CNRACL : décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, disponibilité d'office, invalidité.
- agents non affiliées à la CNRACL : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité/paternité/adoption.

Les principales caractéristiques du nouveau contrat-groupe 2021-2024, à titre informatif, seront les suivantes :

- une gestion de proximité par le CDG88 pour tous les sinistres,
- un transfert automatisé des déclarations d'absence via l'application AGIRHE,
- l'organisation de comités de pilotage de l'absentéisme dans les collectivités,
- une tarification au plus juste via une analyse fine des statistiques sur les années 2017, 2018 et 2019,
- une tarification spécifique pour chaque taille de collectivité,
- une étude systématique des accidents du travail et des maladies professionnelles en lien avec le service Hygiène / Sécurité du CDG, la Commission de Réforme étant saisie des cas les plus complexes,
- la poursuite de l'utilisation des services annexes du contrat dans le cadre des instances médicales (comité médical / commission de réforme) et du service de maintien dans l'emploi.

Ces conventions devront être d'une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, et avoir comme régime la capitalisation intégrale.

Cette phase de mandatement n'engage en rien la collectivité. À la suite de la présentation des résultats du marché (prévue au printemps 2020), le choix définitif d'adhésion au groupement fera l'objet d'une seconde délibération.

Après avis favorables du comité technique et de la commission ressources humaines réunis le 21 janvier 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité, mandate le centre de gestion des Vosges pour :

- lancer la procédure de marché public, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées,
- recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme de la collectivité pour la période 2017, 2018 et 2019 selon le modèle de fiche statistique proposé par le CDG88 (cette présentation permet de recenser l'ensemble des données statistiques nécessaires à la fiabilisation des éléments de consultation : nombre de jours déclarés et réellement remboursés, masse financière récupérée par l'assureur via les recours contre tiers- responsables, frais médicaux, capitaux décès,...).

14. RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL ENTRE LA VILLE DE CONTREXÉVILLE ET LA VILLE DE VITTEL :

Afin de pouvoir continuer à exercer ses missions dans le domaine de l'urbanisme, il est proposé d'accueillir au sein des services municipaux un agent titulaire de la ville de Contrexéville à hauteur de 50% d'un temps plein, pour une nouvelle année. Pour ce faire, une procédure de mise à disposition est nécessaire, sous réserve de l'accord de l'intéressée.

Après avis favorables du comité technique et de la commission ressources humaines réunis le 21 janvier 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les modalités de mise à disposition, ci-avant,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

15. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 17 JUILLET 2017 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

➤ Déclarations d'intention d'aliéner et cessions de fonds de commerces, fonds artisanaux et baux commerciaux

DATE	SECTION	N°	ADRESSE	LIEUDIT
15/11/2019	AK	81	Rue de Charbonne	Charbonné
22/11/2019	AB	171 – 173 – 174 - 175 – 177 – 247 - 293 – 309 – 445 – 449 – 535 – 545 – 450 - 913 – 914 – 915	Lieu-dit La Samaritaine	La Samaritaine
22/11/2019	BE	283 – 284	Lieu-dit La Samaritaine	La Samaritaine
22/11/2019	AK	144	190, rue de Verdun	Les Facelles
12/12/2019	AR	133	80, avenue Bouloumié	Le Parc
12/12/2019	AK	136 - 290	43, rue Victor Tocquard	Les Facelles
12/12/2019	AT	443 – 215 – 445 – 374	128, rue de Sugène	Derrière chez Jean Cottant
23/12/2019	AY	249 – 580	78, rue Saint-Rémy	Saint-Martin
23/12/2019	AB	450 – 913 – 914 – 915	La Samaritaine	La Samaritaine
23/12/2019	AY	102	Cote du Moulin Brûlé	Cote du Moulin Brûlé
26/12/2019	AZ	244	334, rue de Savignonrupt	Vaxellepierre
27/11/2019	AR	133	80, avenue Bouloumié	Le Parc
06/01/2020	AT	92	197, rue de l'Abbé Marchal	Jardins sur la Voye
06/01/2020	AZ	502	49, allée de Nossoloup	Vaxellepierre

DATE	SECTION	N°	ADRESSE	LIEUDIT
06/01/2020	AK	539	Le Castel Fleuri	Les Facelles
06/01/2020	AK	207 – 302	88, avenue Georges Clémenceau	Tahon
COMMERCES				
12/11/2019	AK	522	312, rue de Verdun	Les Facelles

➤ **Autres décisions**

N°	Date	Objet
149-2019	21/11/2019	Avenant n° 1 au marché « centre technique municipal – construction de bureaux et ateliers » - Lot n° 1 terrassement/VRD – Entreprise ROUQUIÉ à Crainvilliers (88) : 13 730,01 € H.T. Le montant total du marché passe de 125 276,27 € H.T. à 139 006,28 € H.T.
150-2019	21/11/2019	Avenant n° 1 au marché « centre technique municipal – construction de bureaux et ateliers » - Lot n° 2 enrobé – Entreprise COLAS (88) : 5 779,82€ H.T. Le montant total du marché passe de 51 980,00 € H.T. à 57 759,82 € H.T.
151-2019	21/11/2019	Avenant n° 1 au marché « centre technique municipal – construction de bureaux et ateliers » - Lot n° 7 plâtrerie-isolation – Entreprise GALLOIS, Les Forges (88) : 564,00 € H.T. Le montant total du marché passe de 29 374,36 € H.T. à 29 938,36 € H.T.
152-2019	21/11/2019	Avenant n° 1 au marché « centre technique municipal – construction de bureaux et ateliers » - Lot n° 10 menuiseries intérieures et extérieures – Entreprise Menuiserie MAIRE à Bulgnéville (88) : moins-value de 598,00 € H.T. Le montant du marché passe de 58 366,80 € H.T. à 57 768,80 € H.T.
153-2019	21/11/2019	Avenant n° 2 au marché « centre technique municipal – construction de bureaux et ateliers » - Lot n° 8 électricité – SARL Electricité Stanislas Kern à Sauville (88) : 4 510,00 € H.T. Le montant total du marché passe de 66 937,08 € H.T. à 77 447,08 € H.T.
154-2019	27/11/2019	Fixation des tarifs de la pièce de théâtre « Gina et Cléopâtre » - Samedi 1 ^{er} février 2020
155-2019	27/11/2019	Modification de la régie de recettes « accueil CPO » : autorisation d'encaisse au régisseur fixée à 3500 € pour le numéraire et à 60 000 € pour les dépôts de fonds
156-2019	12/12/2019	Modification de la régie « animation-affaires culturelles » : paiement des cachets artistiques, des frais de déplacement occasionnés non compris dans les contrats, remboursement des prestations annulées
157-2019	16/12/2019	Convention de mise à disposition de la totalité du site Hydrofrance à la SCI Groupe Eugène à Vittel (88), pour une durée de six mois, à compter du 1 ^{er} septembre 2019 : 3000 €/mois
158-2019	20/12/2019	Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges - Intervention d'un psychologue du travail pour l'accompagnement individuel d'un agent : 440 € pour 11h d'intervention
159-2019	23/12/2019	Convention d'occupation d'une pièce à la salle Saint-Joseph pour la pratique de séance de gym pilate, du 2 octobre 2018 au 2 juillet 2019, avec Mme Martine DESCHASEAUX-OURION : 6 €/séance
160-2019	23/12/2019	Convention d'occupation de la salle d'haltérophilie au CPO pour la pratique de séances de yoga, du 24 septembre 2018 au 5 juillet 2019, avec M. Serge DONEY : 6 €/séance
161-2019	26/12/2019	Convention d'occupation d'une salle de danse à l'école de musique et de danse, du 30 sept. 2019 au 03 juillet 2020, le jeudi sur la période scolaire, pour la pratique de la danse africaine, avec M. Yao Dosse DJIMESSE, professeur : 2 €/séance

16. FINANCES – RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2020 :

Issus de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), les articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires est une phase importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. La présentation de ce rapport est également une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Il a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire, tous budgets confondus, en précisant :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, le document joint en annexe a été examiné en commission des finances le 23 janvier 2020, et débattu en séance.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2020 2020: l'année du choix

I. Préambule

Issus de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), les articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Le rapport d'orientation budgétaire est une étape essentielle dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il intervient, cette année, dans le contexte particulier des prochaines élections municipales et communautaires.

Aux termes de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, le budget d'une collectivité territoriale doit être adopté *avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants* (contre le 15 avril en temps habituel).

L'actuelle municipalité a choisi de le voter avant l'échéance électorale par souci de continuité du service public. La prochaine équipe municipale aura, quoi qu'il en soit, la possibilité de l'amender, après l'élection, de manière plus ou moins substantielle par des décisions modificatives éventuelles.

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire en précisant :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Il est, enfin, l'occasion pour l'équipe municipale actuelle d'affirmer ses engagements politiques et de présenter les moyens de les financer.

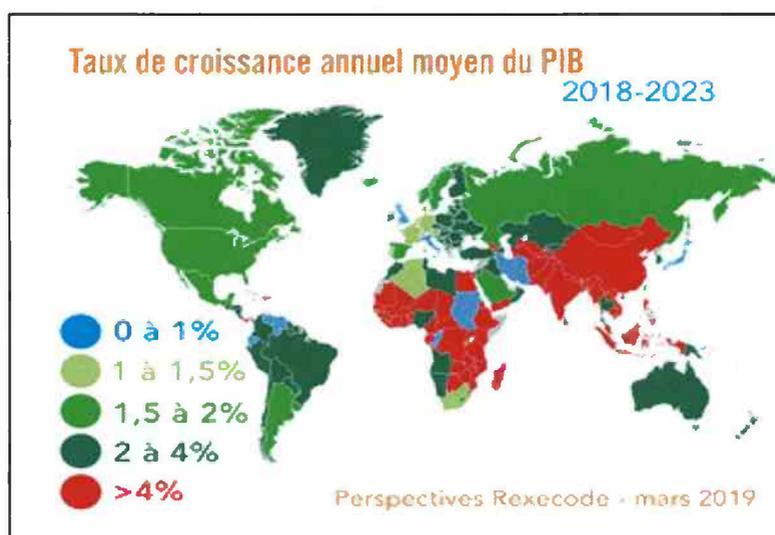
Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, en charge des finances, du budget, des affaires scolaires et périscolaires.

Monsieur Patrick FLOQUET remercie Mesdames la Directrice Générale des Services, la responsable du service des finances et ses collaboratrices, les différents services, les élus qui ont participé à l'élaboration de ce document, avec un mois d'avance par rapport aux années précédentes. Compte tenu du contexte préélectoral, eu égard au respect des règles de neutralité, et comme l'exige la loi, aucune communication ne sera faite sur de nouvelles mesures. Seuls les projets pluriannuels ou déjà votés seront exposés. A l'aide d'un diaporama, il commente le contexte économique mondial et national, les finances publiques en France, le projet de loi de finances 2020 impactant les collectivités locales.

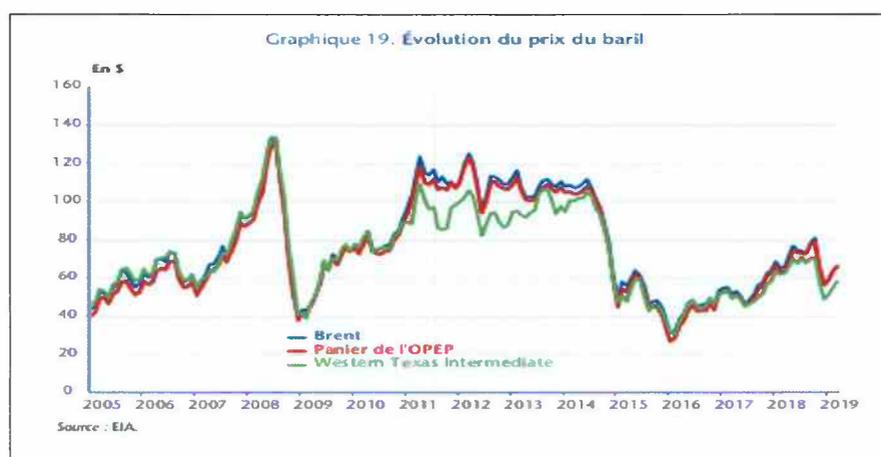
II. Le contexte de la préparation budgétaire :

A. Une récession mondiale peu probable mais pas impossible :

Parti d'Europe et d'Asie, principalement d'origine industrielle, le ralentissement économique semble désormais gagner le reste du monde. En l'absence de déséquilibres majeurs dans l'économie réelle, ce retournement ne devrait pas muter en récession. Il vient acter, au-delà des facteurs conjoncturels, le fléchissement des potentiels de croissance dans la plupart des économies.



Principalement d'origine industrielle, le ralentissement de l'activité mondiale s'explique aussi par la décélération de la consommation, dans la foulée de la remontée des cours pétroliers. Il est bien visible dans le coup de frein sur les exportations de la plupart des pays européens et asiatiques. Les banques centrales en ont pris acte, interrompant ou reportant la normalisation de leur politique monétaire.

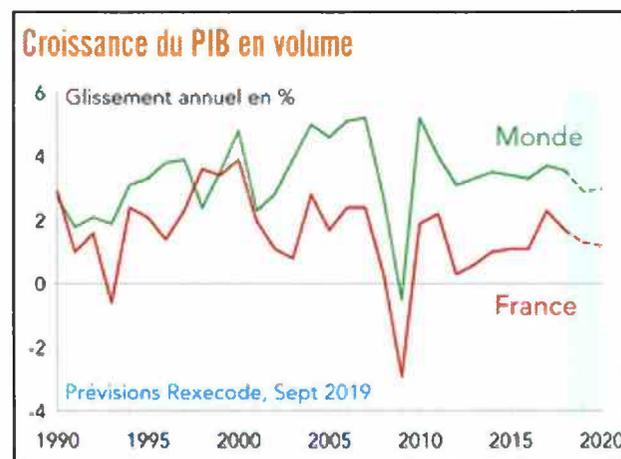


Mais la phase d'expansion économique mondiale ouverte en 2010 est aussi venue buter sur le niveau de la production potentielle, plusieurs économies rencontrant des difficultés grandissantes d'offres et de ressources en main d'œuvre en particulier.

En 2023, la croissance potentielle serait inférieure à la croissance réelle observée de 2010 à 2018 dans la plupart des grandes économies (Etats-Unis, Chine, Allemagne...). Celle du Royaume-Uni sera davantage affaiblie par le Brexit (moins d'investissement, moins de main d'œuvre). A l'inverse, la France bénéficierait d'une croissance potentielle légèrement plus forte en 2023, fruit des réformes récentes (fiscalité du capital, lois travail).

En résumé, les croissances nationales seront tendanciellement plus faibles pendant les cinq prochaines années que lors de la décennie 2010. Elles s'opéreront dans un environnement international tendu (apparitions de barrières commerciales, montée des tensions géopolitiques) et dans un contexte qui pourrait progressivement redevenir un peu plus inflationniste. Le cycle économique ne connaîtrait pas de retour en récession, une petite ré accélération succédant même au ralentissement initial, mais il se déroulerait le long d'une corde raide, dans un contexte de niveau d'endettement mondial record.

Si la récession industrielle est manifeste, sa propagation à l'ensemble des secteurs s'observe peu. Les déclencheurs habituels d'un retournement sont absents et les politiques monétaires et budgétaires ont été réactivées pour soutenir l'activité.



La croissance mondiale a peu dévié au 1^{er} semestre 2019 de son rythme tendanciel de long terme, au voisinage de 3,2 % l'an. Elle ralentirait encore en 2019-2020 (+2,9% puis +3,0%) sans basculer en récession. L'activité industrielle pâtit de la contraction des échanges en particulier dans les économies les plus intégrées au commerce mondial (Allemagne ou Corée du Sud...) mais la contagion à l'ensemble de l'économie reste contenue.

Les demandes internes des principales économies sont résilientes. Aux Etats-Unis, la consommation des ménages reste dynamique sur fond d'épargne élevée et d'endettement en baisse. La situation est identique en Allemagne, même si l'effritement de la confiance des ménages est à surveiller. La Chine n'échappe pas à ce grand écart entre environnement extérieur dégradé et demande interne résiliente.

Les contre-feux monétaires et budgétaires sont activés. Le tournant vers un relâchement monétaire s'observe aussi bien dans les économies émergentes que développées Etats-Unis et zone euro en tête. Elles s'accompagnent de politiques budgétaires stimulantes dans de nombreux pays, notamment en France où la croissance reposera en partie sur le soutien fiscal du pouvoir d'achat. Ces politiques contribueront à juguler les risques récessifs mais la question de leur efficacité marginale au vu des risques pour la stabilité financière est plus que jamais posée.

Enfin, on notera la grande hétérogénéité du coût du travail en Europe :

Le coût horaire de la main-d'œuvre pour l'ensemble de la zone euro est estimé à 31,60€ en moyenne au 2^{ème} trimestre 2019. Il progresse de 2,6% sur un an.

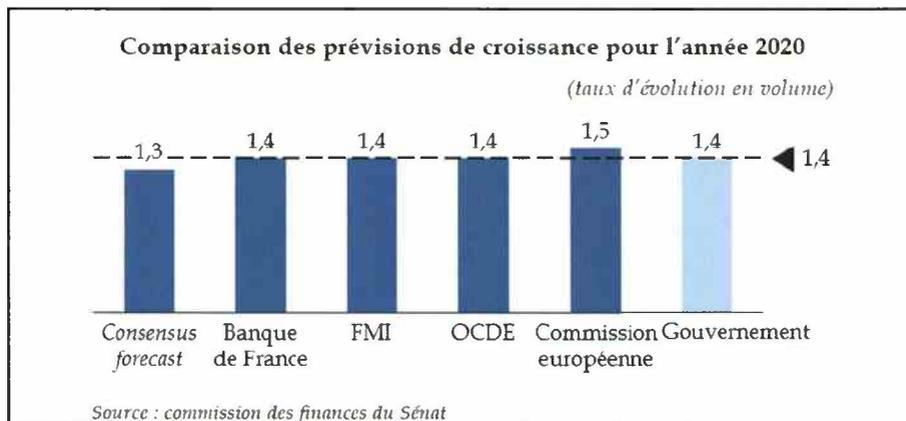
Pour la France, le coût de l'heure de travail dans l'ensemble des secteurs marchands ressort à 37,30€, progressant de 1,9% sur un an.

Il est de 36,7€ en Allemagne, en hausse de 2,7% sur un an. Il augmente de 2,3% en Espagne et de 3,1% en Italie.

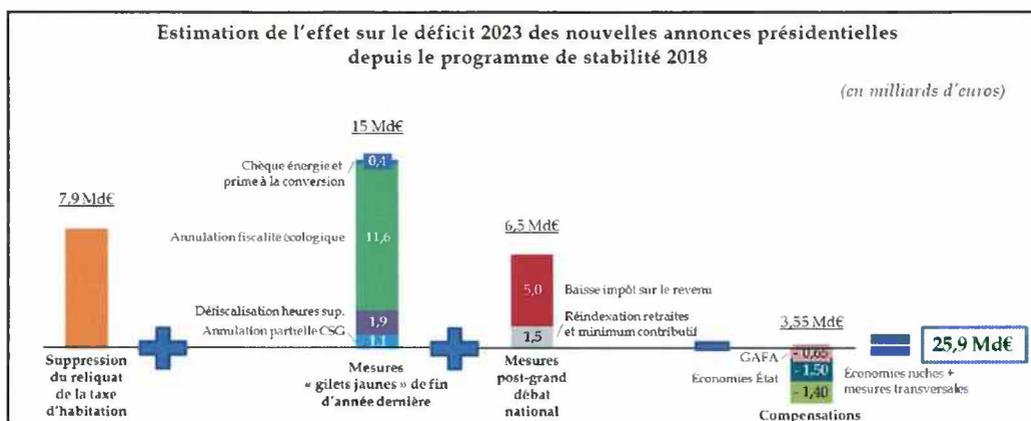


B. La trajectoire des finances publiques en France :

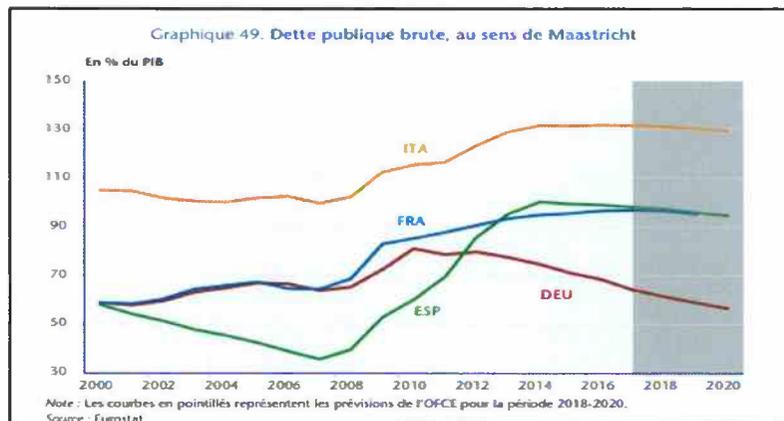
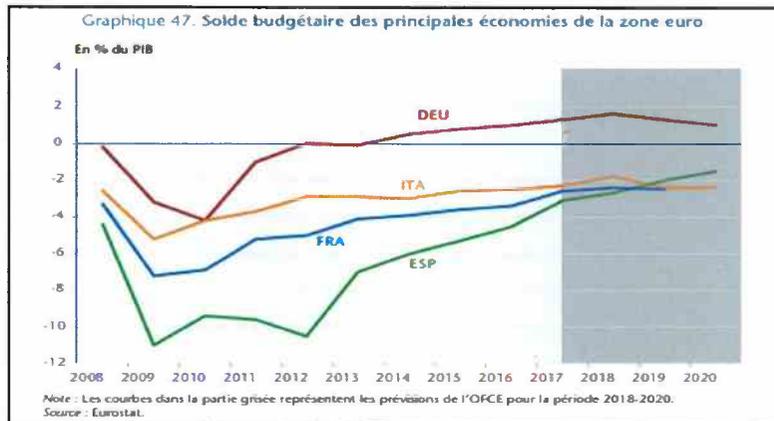
Les orientations proposées dans le projet de loi de finances 2020 laissent supposer un scénario macroéconomique inchangé qui demeure crédible.



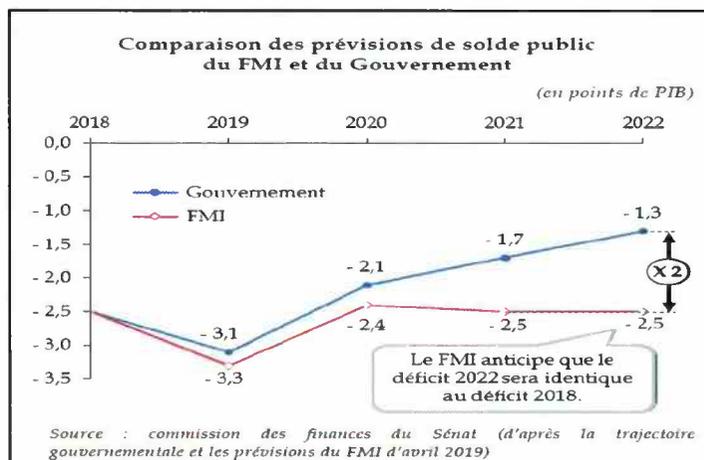
On peut, cependant, craindre une nouvelle dégradation de la trajectoire budgétaire, du fait de l'absence de compensation intégrale des annonces postérieures au grand débat national.



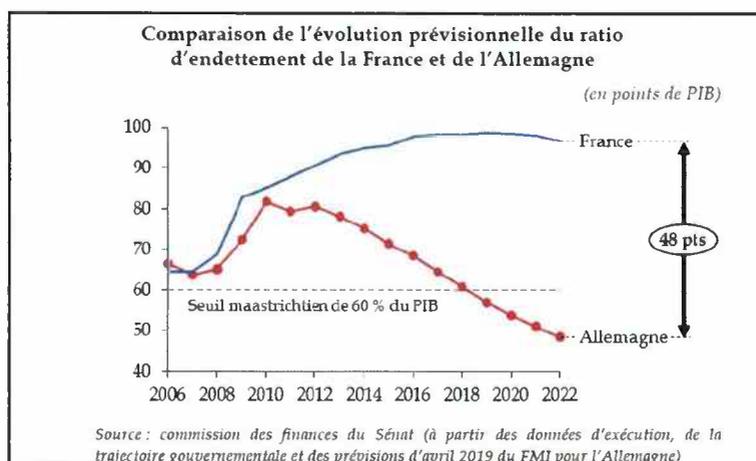
Par ailleurs, cette trajectoire budgétaire précaire risque de marginaliser la France au sein de la zone euro



En effet, la crédibilité de cette trajectoire interroge :



Il apparaît que cette stratégie budgétaire consiste à profiter de conditions de taux historiquement favorables pour financer des mesures de pouvoir d'achat à crédit



C. Les conséquences du Projet de Loi de Finances 2020 sur les collectivités locales :

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023).

Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1^{er} janvier 2021 et l'État compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur.

Cette opération pèsera 1 Md€ pour l'État, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

L'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 Md€ et atteint 49,8 Md€. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements est stable (27 Md€). En son sein, les dotations de péréquation devraient évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier : + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le soutien de l'État à l'investissement local, par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui a repris ces deux dernières années, est renforcé. Aussi, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6%) par rapport à 2019 pour atteindre 6 Md€ de crédits en 2020.

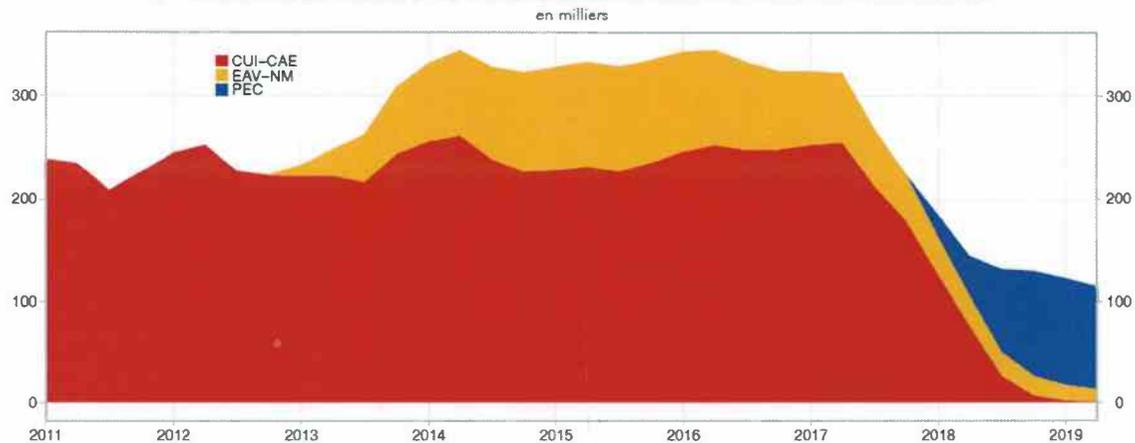
En parallèle, la péréquation progresse elle aussi (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les départements).

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été fixé dans ce PLF 2020, mais le processus sera effectivement lancé après 2022. L'État promet d'ores et déjà une compensation à l'euro près grâce à la mise en place d'un coefficient correcteur (le «coco»). Ce mécanisme prévoit que les surcompensations seront prélevées directement à la source et reversées aux communes sous-compensées par l'intermédiaire du compte d'avance.

D. La situation en France :

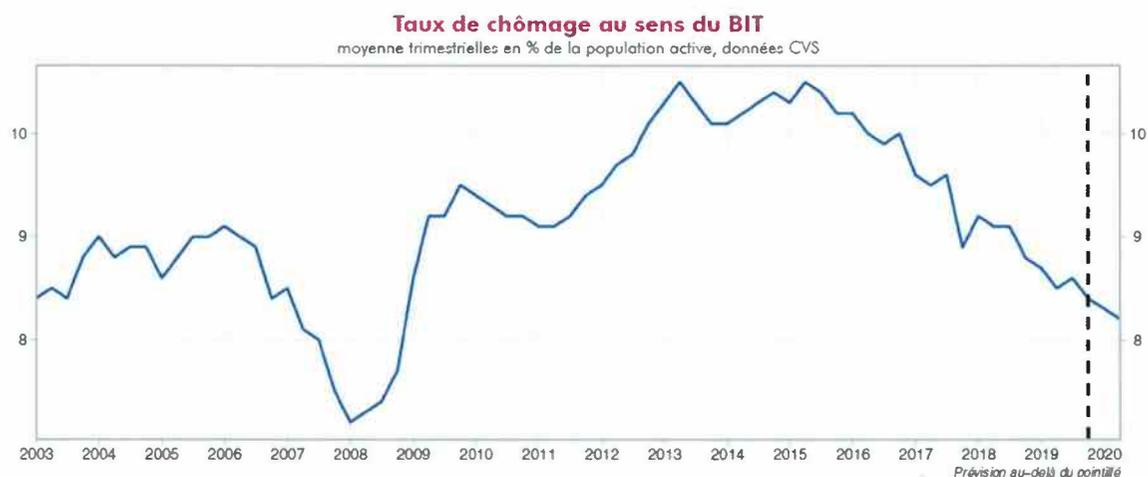
Entre mi-2017 et mi-2019, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a nettement diminué, pesant sur l'emploi salarié, particulièrement dans le secteur non marchand :

1 - Évolution du nombre de bénéficiaires de contrats aidés non marchands



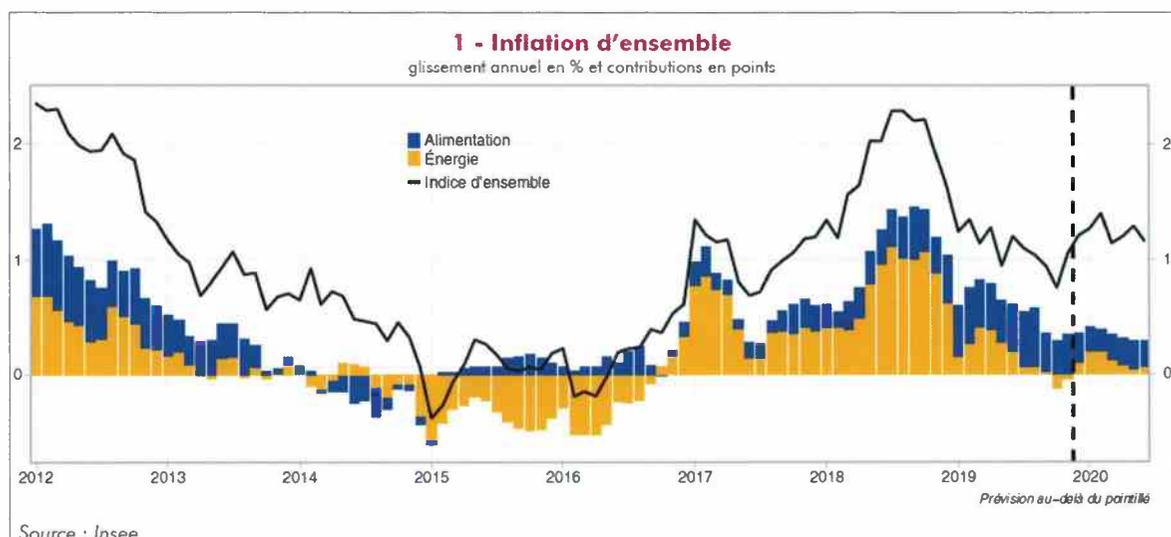
Au troisième trimestre 2019, le taux de chômage au sens du BIT a légèrement augmenté (+0,1 point), à 8,6 % de la population active, après une baisse de 0,2 point le trimestre précédent. Sur un an, il a diminué de 0,5 point, poursuivant sa tendance baissière entamée depuis mi-2015.

À l'horizon de mi-2020, l'emploi continuerait de progresser plus vite que la population active et le chômage diminuerait à nouveau progressivement. Le taux de chômage s'établirait ainsi à 8,4 % fin 2019 et à 8,2 % à l'horizon de prévision, soit 0,4 point au-dessous de son niveau un an auparavant. Il atteindrait ainsi son plus bas niveau depuis fin 2008.



Après une année 2018 marquée, dans le sillage des cours du pétrole, par une inflation relativement élevée (+1,8 % en moyenne), les prix ralentiraient nettement en 2019 (+1,1 %). En novembre 2019, l'inflation rebondit à +1,0 % sur un an, en lien avec la hausse des prix du tabac.

Elle augmenterait à +1,1 % en juin 2020. Hors tabac, l'inflation atteindrait +0,9 % en juin après +0,8 % en novembre. L'inflation sous-jacente augmenterait légèrement d'ici mi-2020 à +1,0 % après +0,9 % en novembre. Au global, la croissance française se maintiendrait autour de ce niveau mais avec quelques nuances.



La confiance des ménages s'est nettement redressée depuis un an avec l'accélération du pouvoir d'achat. Leur consommation continuerait de progresser à un rythme régulier malgré le recul des dépenses de transport sous l'effet des mouvements sociaux. Le commerce extérieur n'a contribué à soutenir la croissance qu'au quatrième trimestre 2019 : les exportations ont accéléré en fin d'année dans le sillage d'importantes livraisons aéronautiques et navales mais elles ralentiraient par contrecoup au premier trimestre 2020. L'investissement des entreprises pourrait également décélérer et, comme dans le reste de la zone euro, les dynamiques sectorielles seraient contrastées : les services tiendraient bon mais la production industrielle marquerait le pas voire fléchirait, tandis que la construction pourrait pâtir du ralentissement des travaux publics à l'approche des élections municipales.

Au total, la croissance française fléchirait légèrement à +0,2 % au premier trimestre 2020 avant de remonter à +0,3 % au trimestre suivant pour un acquis de +0,9 % à la mi-2020, après +1,3 % sur l'ensemble de l'année 2019. L'emploi ralentirait (près de 90 000 créations nettes prévues au premier semestre 2020, contre plus de 260 000 sur l'ensemble de l'année 2019) mais le taux de chômage resterait orienté à la baisse, de l'ordre de -0,1 point par trimestre (soit 8,2 % prévu au printemps).

E. Vittel dans son environnement :

1) Dans les Vosges :

Vittel est la 3^{ème} ville au plus fort potentiel fiscal sur 507 communes dans le département.

Nom de la commune	Population INSEE totale 2018	Potentiel fiscal 4 taxes
EPINAL	33 894	30 331 630
SAINT-DIE-DES-VOSGES	21 112	19 975 843
VITTEL	5 372	14 603 207
GOLBEY	8 745	13 538 081

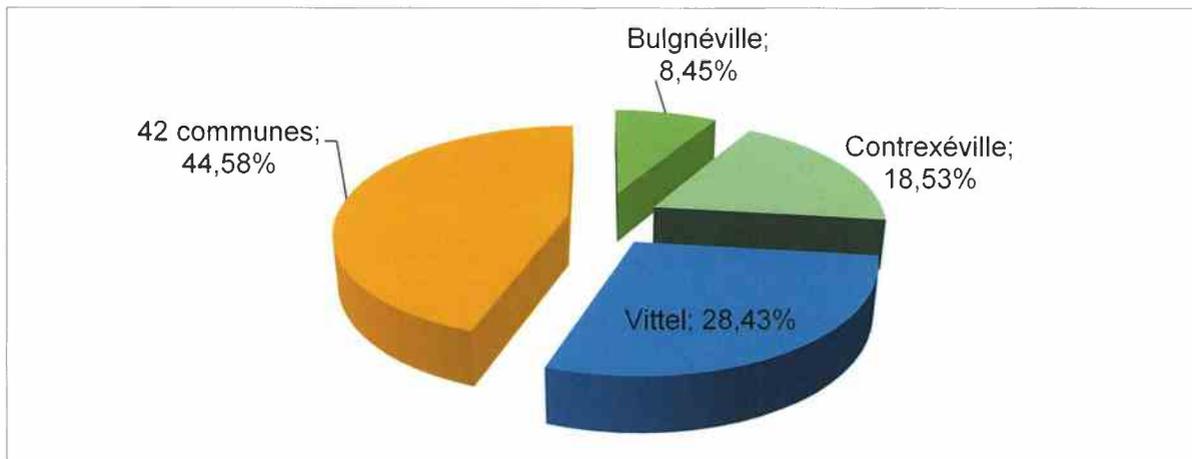
Sources : Conseil Départemental des Vosges 2018

2) Dans l'Ouest Vosgien :

Bien que Vittel ne représente que 7 % des 75 825 habitants de l'Ouest Vosgien, elle représente 26 % du potentiel fiscal de ses 250 communes.

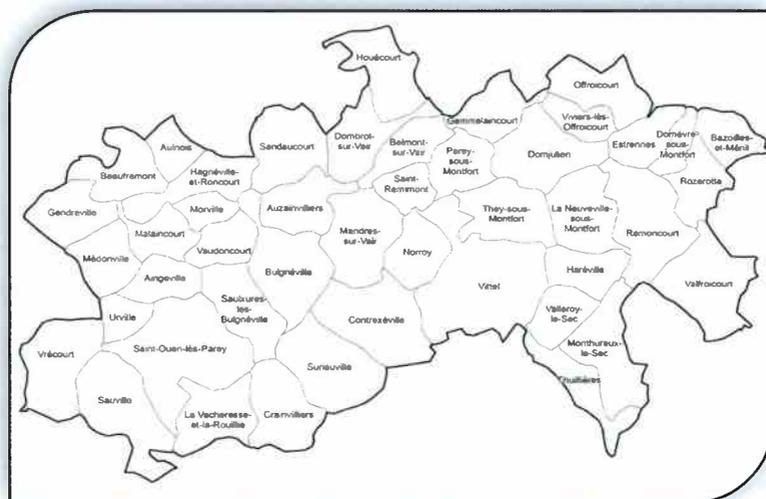
3) Dans la Communauté de Communes Terre d'Eau :

Avec 5 372 habitants, Vittel est la ville la plus peuplée de la Communauté de Communes Terre d'Eau comptant **28 % de la population totale** (18 893 hab.)



Elle représente, à elle seule, **52 % du potentiel fiscal** de cette Communauté induisant une participation exceptionnellement forte de sa population au financement de cette communauté.

F. Le cadre institutionnel local :



Sur 415 km², la Communauté de Communes Terre d'Eau (CCTE) est composée de **45 communes** où vivent **18 893 habitants**.

Le Conseil Communautaire regroupe 70 conseillers dont 15 de la Ville de Vittel.

Le Bureau Communautaire rassemble le président et 8 vice-présidents dont 2 vittellois (Tourisme-Sport et Développement Durable).

Les budgets (principaux et annexes) de la CCTE représentent le tiers de ceux de la Ville de Vittel.

Compétences de la Communauté de Communes Terre d'Eau		
Obligatoires	Optionnelles	Facultatives
Aménagement de l'espace	Protection de l'environnement	Culture
Développement économique	Politique du logement	Sports
Promotion du tourisme	Action sociale	Loisirs
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	MSAP	
Aire d'accueil des gens du voyage		
Collecte et traitement des déchets		

Au regard des diverses compétences de la CCTE, en 2018, la Ville de Vittel

- a finalisé le transfert de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et de la Zone d'Activité de la Croisette : la CCTE est maintenant en charge du foncier, de l'éclairage, du déneigement, des raccordements et de la gestion des déchets de cette zone d'activité,
- a accepté la modification de l'actionnariat de la S.P.L. Destination Contrexéville Vittel au profit de la Communauté de Communes,
- a acté la convention de mise à disposition des locaux du Relais d'Assistants Maternelles (RAM),
- a proposé le transfert de la taxe de séjour (toujours à l'étude),
- a approuvé le transfert à la CCTE de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique,
- s'est opposée au transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020
- a acté sa substitution par la CCTE au Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) au 1^{er} janvier 2018
- a acté le contour et le contenu des compétences de la CCTE en définissant l'intérêt communautaire.

En 2019, la Ville

- a participé à l'élaboration du projet de territoire (entretiens, atelier participatifs comité de pilotage, réunions publiques...),
- a acté le principe de la labellisation de la maison ressource en Maison France Service au 1^{er} janvier 2020,
- a mis en œuvre des groupements de commande avec la CCTE pour la téléphonie mobile et la reprographie,
- a approuvé la mise à disposition de locaux lui appartenant pour accueillir l'incubateur numérique du projet Blockchain Valley Vittel,
- a approuvé le report du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026,
- a accepté l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service de déchets ménagers,
- a acté l'augmentation des taux d'imposition communautaire de 5 %,
- a approuvé l'engagement dans le projet de maison des compétences avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (C.N.A.M.) et son implantation à la Villa Saint Martin à Vittel.

Arrivée de Monsieur Francis MARQUIS à 18h40

2020 devrait voir

- la mise en place du projet de territoire,
- la mise en œuvre de l'harmonisation et de l'optimisation du service de déchets ménagers au 1^{er} juillet 2020,
- l'ouverture de la maison des compétences avec le C.N.A.M. à la Villa Saint Martin à Vittel,
- la labellisation de la maison ressource en maison France Service au 1^{er} janvier 2020.

Cette année 2020 sera également l'occasion d'engager une réflexion quant à la compétence promotion du tourisme dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article 6 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 19 décembre dernier.

G. Vittel, la ville et ses habitants :

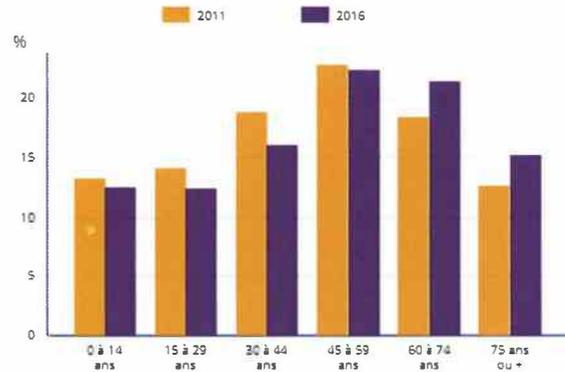
Avec 5 355 habitants au 1^{er} janvier 2019, Vittel voit la baisse progressive de sa population se stabiliser et retrouve son niveau de 2011 :

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	6 343	6 791	6 440	6 296	6 117	5 684	5 390	5 192
Densité moyenne (hab/km ²)	262,9	281,4	266,9	260,9	253,5	235,6	223,4	215,2

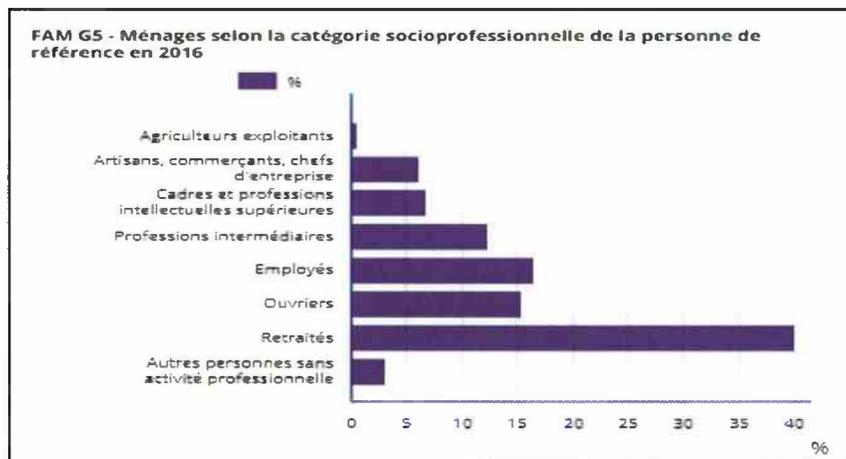
Les plus de 60 ans représentent une part significative de 36,5 % de la population totale.

	2016	%	2011	%
Ensemble	5 192	100,0	5 390	100,0
0 à 14 ans	649	12,5	716	13,3
15 à 29 ans	645	12,4	761	14,1
30 à 44 ans	834	16,1	1 012	18,8
45 à 59 ans	1 165	22,4	1 228	22,8
60 à 74 ans	1 110	21,4	992	18,4
75 ans ou plus	788	15,2	681	12,6

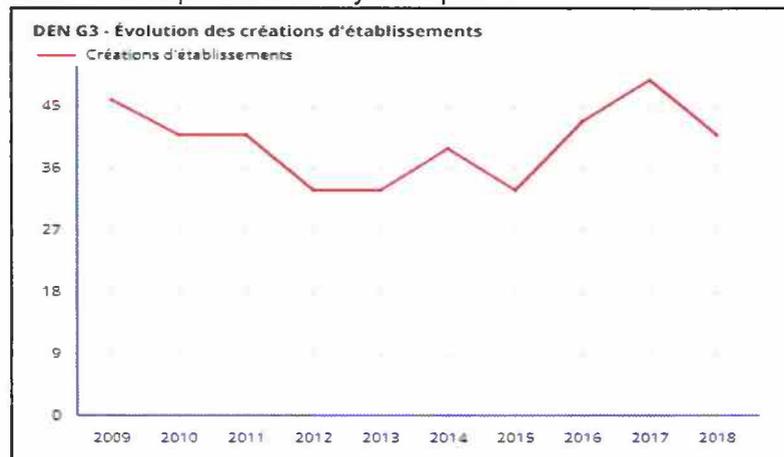
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Induisant une surreprésentation des retraités dans les catégories socio professionnelles.



Depuis 2011, la création d'entreprises reste dynamique



DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2017

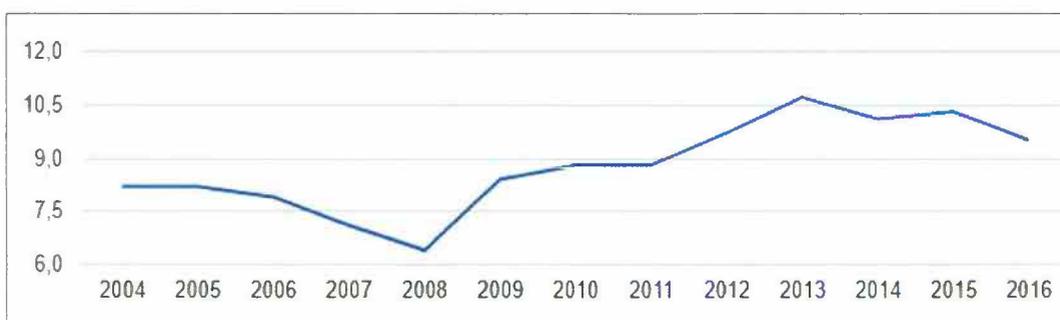
	Nombre	%
Ensemble	481	100,0
Industrie	38	7,9
Construction	33	6,9
Commerce, transport, hébergement et restauration	167	34,7
Services marchands aux entreprises	123	25,6
Services marchands aux particuliers	120	24,9

Le revenu médian de **22 419 €** est supérieur de 11,2 % à la moyenne française (20 150)

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2016

	2016
Nombre de ménages fiscaux	2 685
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	5 211
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 419
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	57

Le taux de chômage poursuit sa baisse lente mais continue de 6 % par an depuis 2014 (9,5% en 2016) en deçà de la moyenne nationale de 10,2 %



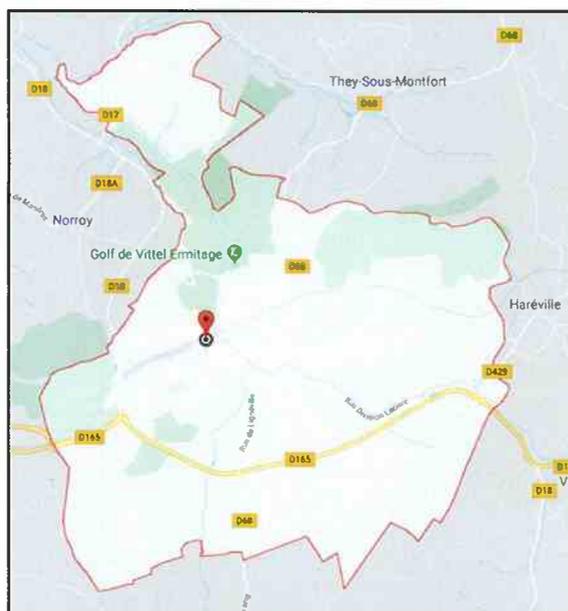
On signalera également

- ✓ 679 personnes de moins de 16 ans (12,6% de la population)
- ✓ 807 allocataires C.A.F. (15 % de la population)
- ✓

3021 habitations sont implantées à Vittel dont

- ✓ 412 logements sociaux
- ✓ 104 résidences secondaires
- ✓

Enfin, la superficie de la Ville est de **2413 hectares** où serpentent un peu plus de **38 kilomètres** de voiries communales le long desquels on retrouve 52 bâtiments communaux.



III. SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

A. L'évolution de la section de fonctionnement de 2014 à 2019

1) Evolution des charges

(en milliers d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	Variation 2014/2019
Charges à caractère général	5 047 €	5 119 €	4 537 €	4 788 €	4 534 €	5 053 €	0,10%
Charges de personnel	6 421 €	6 314 €	6 123 €	6 207 €	6 310 €	6 480 €	0,92%
Atténuations des produits	589 €	818 €	1 243 €	942 €	1 250 €	1 166 €	98,12%
Autres charges	1 589 €	1 313 €	1 358 €	1 126 €	1 091 €	1 168 €	-26,46%
Charges financières	367 €	339 €	316 €	298 €	278 €	260 €	-29,36%
Total	14 014 €	13 903 €	13 577 €	13 361 €	13 463 €	14 127 €	0,81%
variation N/N-1	3,66%	-0,79%	-2,34%	-1,59%	0,76%	4,93 %	

* provisoire

Monsieur FLOQUET précise que le budget primitif sera soumis à l'approbation des membres du conseil municipal le lundi 24 février 2020.

Il explique que les charges à caractère général de la ville ont augmenté de 0,10 % pour la période de 2014 à 2019, alors qu'une augmentation de 1 % est constatée pour les autres communes de même strate que Vittel. Alors que les charges de personnel entre 2014 et 2019 n'évoluent que de 0,92 %, il fait le constat que les charges de personnel sont en augmentation de 4 % pour une commune de taille identique à Vittel.

Globalement sur la période 2014-2019, les charges augmentent de 0,81%. Sans le reversement au titre du FPIC les charges auraient diminué de 3,46%. Monsieur FLOQUET précise qu'à périmètre constant, la ville aurait fait une économie de 4,3 M€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Dépenses réelles de fonctionnement	14 014	13 903	13 577	13 361	13 463	14 127
Charges à caractère général	5 048	5 119	4 537	4 788	4 534	5 053
Charges à caractère général/DRF	36,02%	36,82%	33,42%	35,83%	33,68%	35,77%

Les charges à caractère général représentent un tiers des dépenses réelles de fonctionnement.

2) Evolution des produits

En milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	variation 2014-2019
Atténuations des charges	259	209	176	160	155	127	-51,07%
Produits des services	1 638	1 941	1 694	1 703	1 648	1 666	1,67%
Impôts et taxes	10 932	11 365	11 846	11 920	11 858	11 768	7,65%
Dotations et subv. reçues	3 067	2 670	2 258	2 008	1 796	1 736	-43,41%
Autres produits	1 152	745	870	1 019	841	1 486	29,01%
Total	17 049	16 929	16 844	16 810	16 298	16 783	-1,56%
variation N/N-1	0,80%	-0,70%	-0,51%	-0,20%	-3,05%	2,98%	

Globalement sur la période 2014-2019, les produits diminuent de 1,56%, ceci est dû à la forte baisse de la DGF (-56,80%). Cette réduction a été minimisée par les bons résultats de la surtaxe sur les eaux minérales (+9,91%).

Monsieur FLOQUET rappelle que la ville n'a pas contracté d'emprunt depuis le début de la mandature. Il explique que l'évolution des produits entre 2014 et 2019 s'établit à - 1,56 %.

3) Ratio de rigidité structurelle :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Charges de personnel (1)	6 421	6 314	6 123	6 207	6 310	6 480
Intérêts de la dette (2)	367	339	316	298	278	260
Produits réels de fonctionnement (3)	17 049	16 929	16 844	16 782	16 298	16 783
Taux de rigidité structurel (1+2)/3	39,82%	39,30%	38,23%	38,76%	40,42%	40,16%

en milliers d'euros

Monsieur FLOQUET précise que le taux de rigidité structurel pour la ville s'établit à 40,16 % alors que le seuil critique est de 65 %.

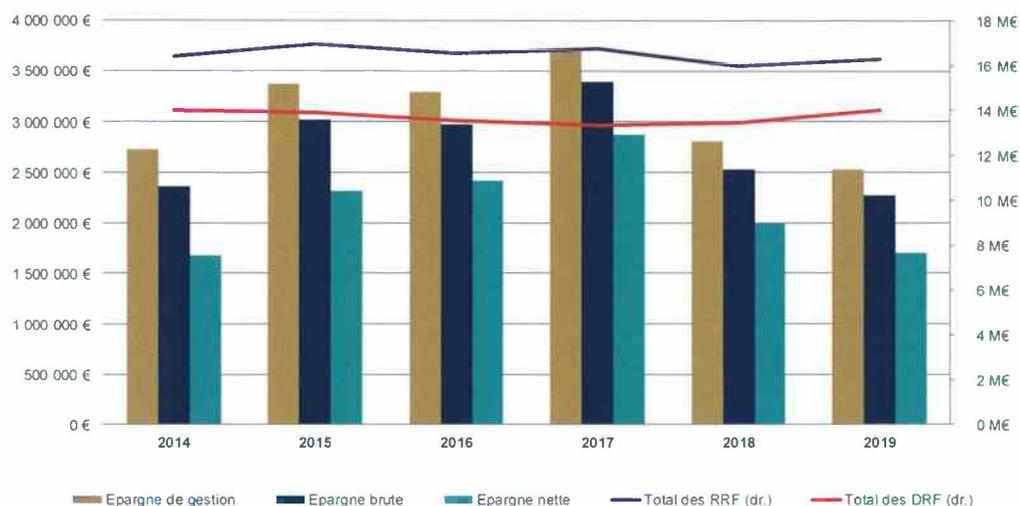
Comme en 2018, la Ville de Vittel

- maintient un ratio de désendettement très faible, bien inférieur à la moyenne de sa strate et au seuil critique de 15 ans,
- détient une dette qui ne présente ni risque structurel, ni risque sous-jacent,
- dégage un autofinancement courant significatif, bien qu'en légère diminution,
- assure la baisse de son taux de rigidité structurelle (dépenses incompressibles /produits de fonctionnement), bien

Ces indicateurs tendent à montrer une bonne santé financière de la commune malgré les fortes contraintes externes.

Monsieur FLOQUET explique que le taux d'épargne de la ville s'établit à 8 % alors que le seuil critique est de 15 %. On peut donc constater la bonne situation financière de la ville, malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement depuis de nombreuses années.

4) Évolution des épargnes



Une dégradation des épargnes s'observe sur la fin de la période 2014-2019.

B. Le personnel

Année	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Non titulaire	Somme
2014	8	32	127	26	193
2015	7	30	131	24	192
2016	5	31	125	25	186
2017	5	32	122	30	189
2018	7	31	118	21	177
2019	7	32	116	19	174
2020	8	32	113	15	168

Sont pris en compte tous les agents (tout statut confondu, sauf remplacement maladie), avec plus de 6 mois d'ancienneté au 1^{er} janvier.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectifs en équivalent temps plein	168,52	163,49	164,14	164,78	150,23	152,55	148,34
Evolution		-2,98%	0,40%	0,39%	-8,83%	1,54%	-2,76%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Dépenses réelles de fonctionnement	14 014	13 903	13 577	13 361	13 463	14 127
Charges de personnel et frais assimilés	6 421	6 314	6 123	6 207	6 310	6 480
Dépenses de personnel/DRF	45,82%	45,42%	45,10%	46,45%	46,87%	45,87%

* provisoire

Bien que Vittel soit surclassée ville de 10 000 à 20 000habitants, le ratio de 45,87 reste bien inférieur à la moyenne nationale des villes de 5 000 à 10 000habitants : 56,46% et inférieur au ratio des villes classées de 10 000 à 20 000 habitants : 51,56%.

C. La fiscalité

Les taux d'imposition restent inchangés sur la période 2014-2019.

Taxe d'habitation :

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2014	8 593 252	19,38%	1 665 372	-1,55%
2015	8 993 272	19,38%	1 742 896	4,66%
2016	8 815 026	19,38%	1 708 352	-1,98%
2017	8 857 982	19,38%	1 716 677	0,49%
2018	9 187 758	19,38%	1 780 588	3,72%
2019	9 353 205	19,38%	1 812 651	1,80%

Taxes foncières :

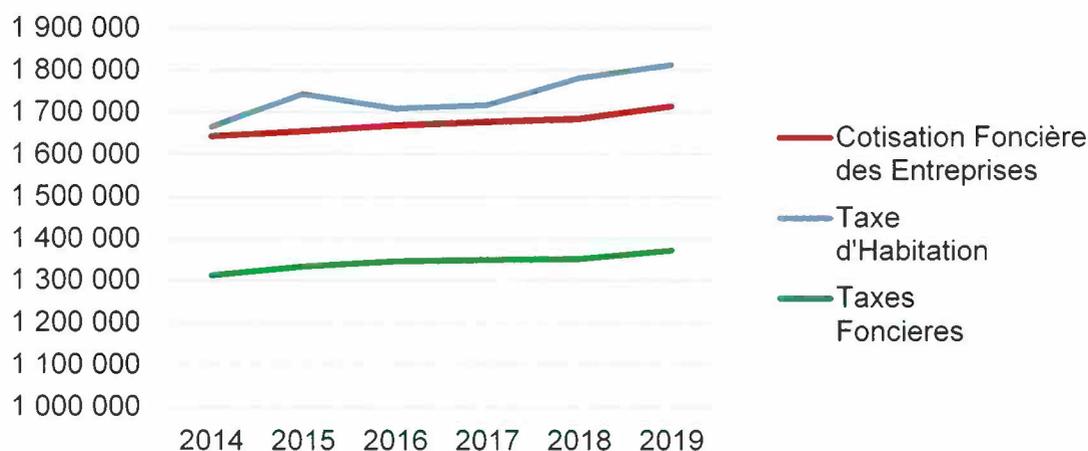
ANNÉE	Taxe foncière sur le bâti				Taxe foncière sur le non bâti			
	Bases	Taux	Produit	Evolution produit	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2014	12 309 212	10,53%	1 296 160	1,16%	88 554	17,86%	15 816	-0,05%
2015	12 499 922	10,53%	1 316 242	1,55%	89 658	17,86%	16 013	1,25%
2016	12 617 793	10,53%	1 328 654	0,94%	89 548	17,86%	15 993	-0,12%
2017	12 651 838	10,53%	1 332 239	0,27%	89 489	17,86%	15 983	-0,07%
2018	12 215 094	10,53%	1 332 145	-0,01%	102 332	17,86%	18 276	14,35%
2019	12 469 520	10,53%	1 352 828	1,55%	104 747	17,86%	18 708	2,36%

Cotisation foncière des entreprises

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2014	8 174 835	20,10%	1 643 142	3,18%
2015	8 234 522	20,10%	1 655 139	0,73%
2016	8 299 909	20,10%	1 668 282	0,79%
2017	8 344 480	20,10%	1 677 240	0,54%
2018	8 359 418	20,10%	1 683 483	0,37%
2019	8 513 016	20,10%	1 713 888	1,81%

Les écarts sur le produit de la taxe foncière sur le bâti et la cotisation foncière des entreprises s'expliquent par le phénomène du lissage prévu par la réglementation fiscale pour les sommes de 39 788€ et 2 772€.

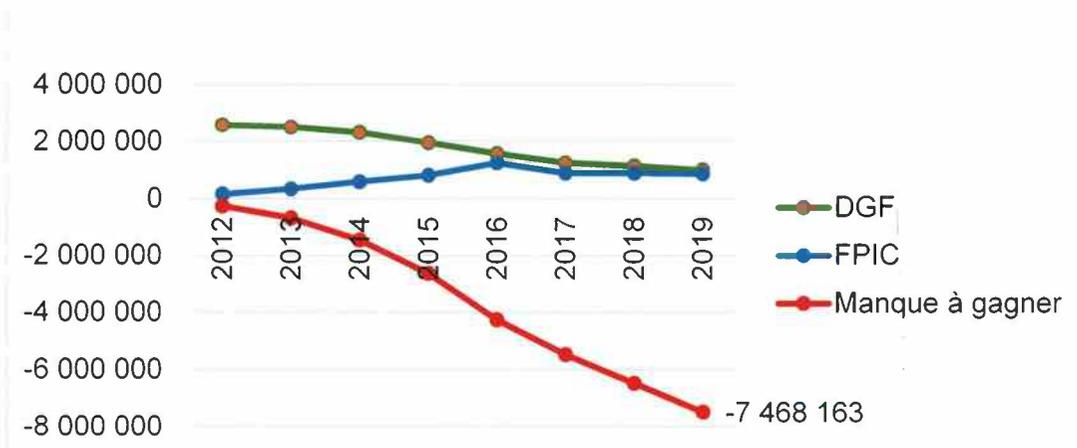
Evolution des principaux produits de 2014 à 2019



D. Les concours de l'État

Comme les années passées, la Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer. De plus, en additionnant le montant de la DGF au prélèvement au titre du fonds de péréquation le manque gagner s'élève à plus de 7 millions d'euros depuis 2012.

Evolution de la DGF et du FPIC de 2012 à 2019



E. Plan pluriannuel d'investissement 2014-2019

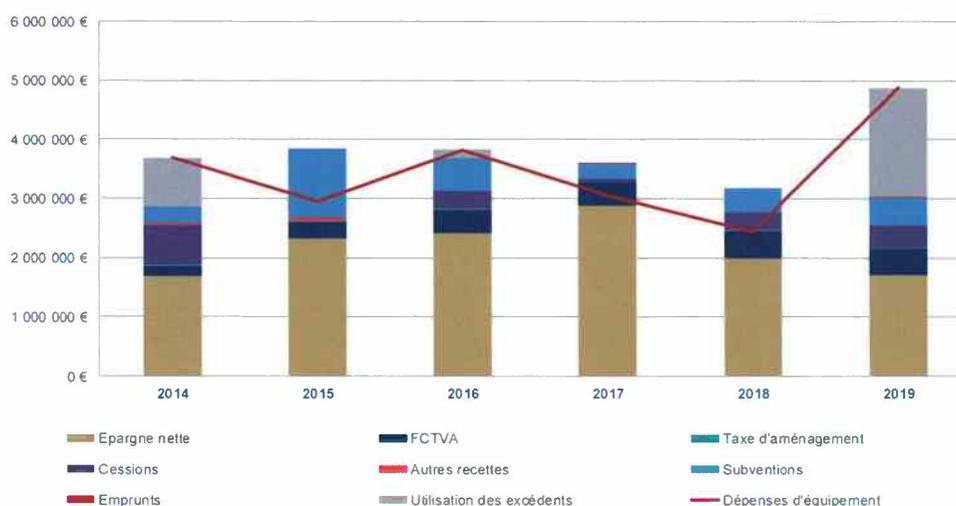
Depuis 2014, un Plan Pluriannuel d'Investissements est décliné par la Municipalité.

En 6 ans, 20,8 millions d'euros d'investissements ont pu être réalisés sans emprunt avec une moyenne annuelle de 3,4 millions environ. On soulignera les principales opérations : le Centre de Préparation Omnisports, les équipements touristiques et thermaux, les aménagements urbains, la galerie thermale, le centre équestre.

Monsieur FLOQUET précise que la bonne gestion de la section de fonctionnement a permis de réaliser près de 21 M€ d'investissement depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	Total recettes 2014-2019*
TOTAL RECETTES	509 024	1 523 472	961 218	668 714	885 436	961 129	5 508 992
CPO	5 645	0	246 339	23 030	183 965	0	458 979
Bois et forêts	0	0	10 000	0	0	0	10 000
Equipements touristiques & thermaux	0	0		0	0	1 580	1 580
Etablissement Thermal	28 542	18 363	0	0	0	5 416	76 100
Multi accueil Frimousse	0	0	0	0	12 348	60 234	72 582
Cité administrative	0	1 521	0	0	1 887	0	3 408
Aménagements urbains	0	12 733	27 624	6 768	54 008	90 084	191 217
Alhambra - Terminus	0	0	0	0	45 867	0	91 734
Lutte contre les inondations	0	0	0	0	9 200	0	9 200
Bibliothèque-Médiathèque	27 000	0	0	0	0	0	27 000
Affaires scolaires et périscolaires	0	0	0	10 000	11 330	10 896	64 452
Centre technique municipal	0	0	0	0	2 627	0	5 255
Bâtiments socio-culturels	5 081	0	0	0	0	0	5 081
Galerie thermale	65 990	896 021	176 237	225 454	81 591	295 545	1 740 838
Centre équestre	0	248 213	97 464	0	0	0	345 677
Mise en accessibilité						10 247	10 247
Divers	184 687	295 400	403 553	403 463	482 612	487 126	2 256 841

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	Total dépenses 2014-2019*
TOTAL DÉPENSES	3 680 535	2 949 355	3 825 501	3 047 551	2 438 796	4 885 301	20 827 039
Gymnase Roger Lefebvre	9 995	5 000	4 621	0	3 241	8 166	31 023
CPO	166 956	615 645	740 767	119 043	146 071	145 632	1 934 114
Ecole de musique	6 137	5 335	26 215	4 612	9 195	7 969	59 463
Centre d'hébergement	15 508	0	24 679	14 897	28 358	4 907	88 348
Bois et forêts	23 679	14 321	0	41 233	81 594	54 114	214 942
Extension cimetière	11 355	2 280	23 606	3 739	17 964		58 944
Équipements touristiques & thermaux	297 437	19 830	3 536	11 444	73 776	101 136	507 159
Etablissement Thermal HT	114 409	32 348	740 009	77 184	33 812	255 650	1 253 411
Multi accueil Frimousse					11 138	179 454	190 592
Cité administrative	19 872	23 063	8 655	12 277	16 280	283 046	363 193
Aménagements urbains	280 870	477 538	182 808	1 554 362	602 057	512 483	3 610 118
Informatisation des services	69 350	85 805	156 021	60 824	100 737	145 297	618 035
Alhambra - Terminus	4 291	3 001	5 606	81 596	3 916		98 410
Lutte contre les inondations	3 360	10 972	7 028	3 024	144 732	7 152	176 268
Bibliothèque-Médiathèque	13 078	53 895	1 124	1 396	3 052	15 244	87 788
Affaires scolaires et périscolaires	41 835	47 261	182 845	135 307	273 576	98 956	779 780
Stade et autres équipements sportifs	45 198	51 145	70 407	138 928	18 298	90 612	414 587
Centre technique municipal	125 139	115 110	64 404	241 276	237 178	1 461 429	2 244 537
Aire d'accueil gens du voyage	203 250	1 100	0	0	0	0	204 350
Affaires sociales	0	0	1 678	0	0	221	1 899
Immeubles productifs de revenus	10 833	5 417	5 724	22 608	3 471	84 717	132 771
Bâtiments socio-culturels	109 355	475	15 961	41 002	68 697	27 127	262 616
Édifices culturels						72	72
Vigie de l'eau (HT)	14 151						14 151
Chauffage collectif	124 580	119 552	114 960	120 917	105 226	103 062	688 297
Galerie thermale	1 408 175	187 550	1 255 495	1 272	98 643	1 134 368	4 085 503
Centre équestre HT	418 737	1 020 551	103 339	3 252	0	355	1 546 234
Mise en conformité accessibilité		0	11 376	235 302	76 661	39 600	362 939
Centre bourg					193 295	115 664	308 958
Divers	142 983	52 161	74 637	122 056	87 829	8 868	488 534



Le plan pluriannuel d'investissement 2014-2019, montre que les dépenses d'équipement ont été financées sur toute la période en utilisant les excédents de fonctionnement, donc sans emprunt pour un total de près de **21 millions d'€**.

F. Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

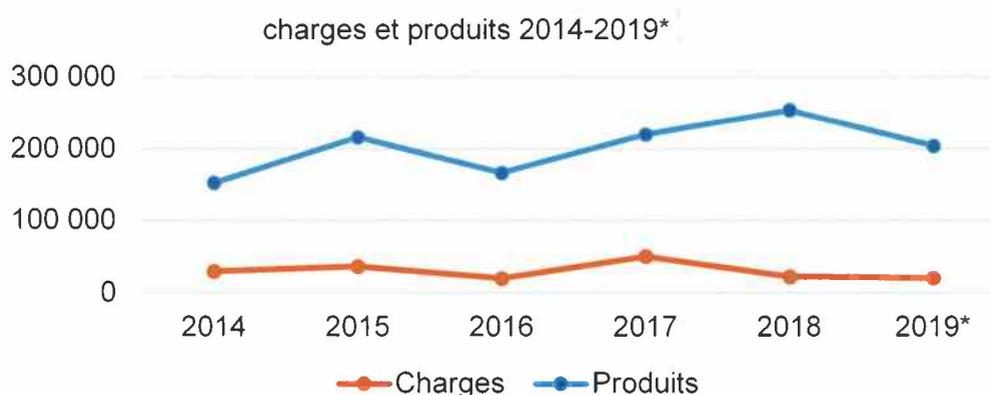
Evolution des charges et des produits des six dernières années.

1) Budget de l'eau

Le budget annexe de l'eau est relativement modeste. Les recettes proviennent de la part communale sur le prix de l'eau.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Charges	30 092	36 827	20 312	50 731	22 373	20 393
Produits	152 848	216 610	166 780	220 567	254 448	204 274

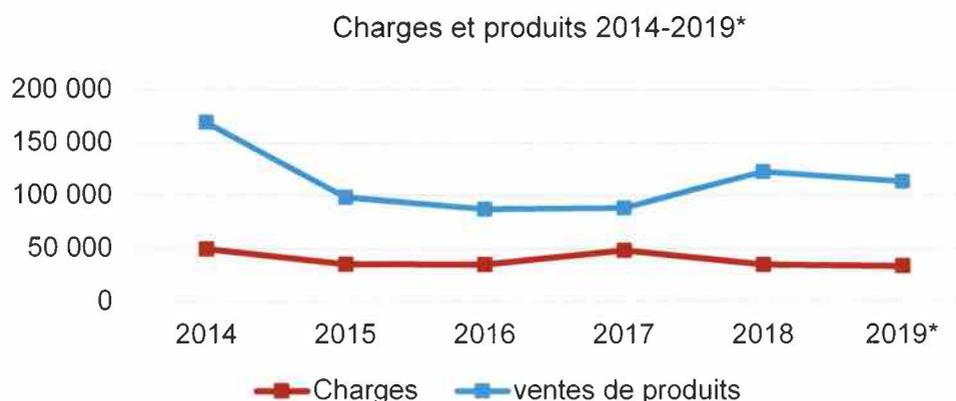
Les dépenses prévues en section d'investissement sont essentiellement liées à des travaux sur le réseau, à l'occasion des travaux de voirie imputés sur le budget général.



2) Budget de l'assainissement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Charges	49 776	35 201	35 009	48 301	34 872	33 634
ventes de produits	169 318	98 290	87 278	88 428	122 594	113 275

Comme pour le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'assainissement enregistre, en section d'investissement, les dépenses prévues pour les travaux sur le réseau en accompagnement des travaux de voirie imputés sur le budget général.



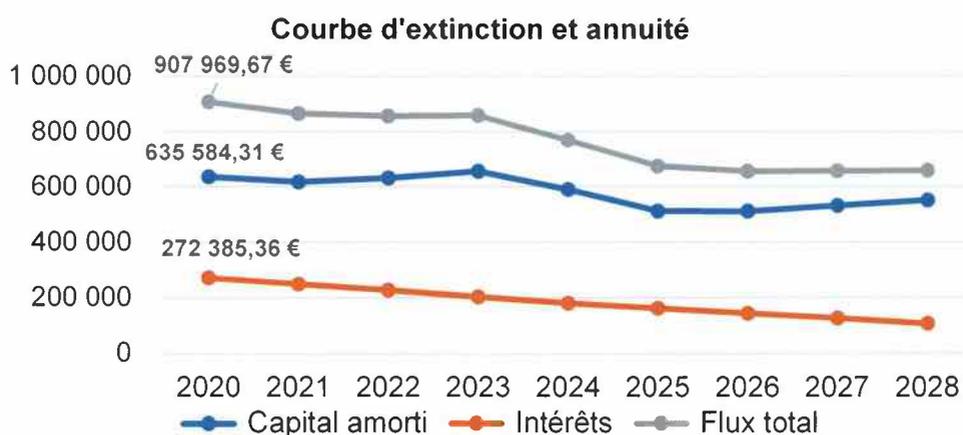
G. État de la dette

Les principales données sont les suivantes :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2014
Capital restant dû	7 445 301,00	10 733 434,36
Taux moyen (EX/Ex Annuel)	3,82%	3,73%
Durée de vie résiduelle moyenne	11 ans 7 mois	15 ans 3 mois
Durée de vie moyenne	6 ans 4 mois	8 ans 6 mois

Le désendettement est très important sur la période : - 3 288M€.

1) Annuité (tous budgets)



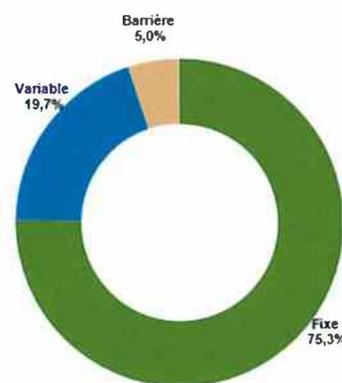
2) La dette selon la charte de bonne conduite

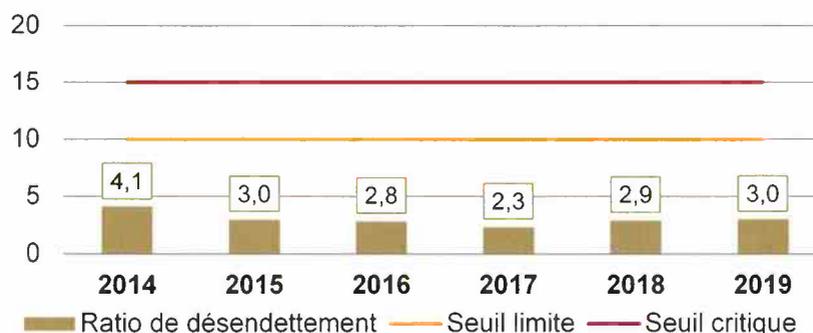
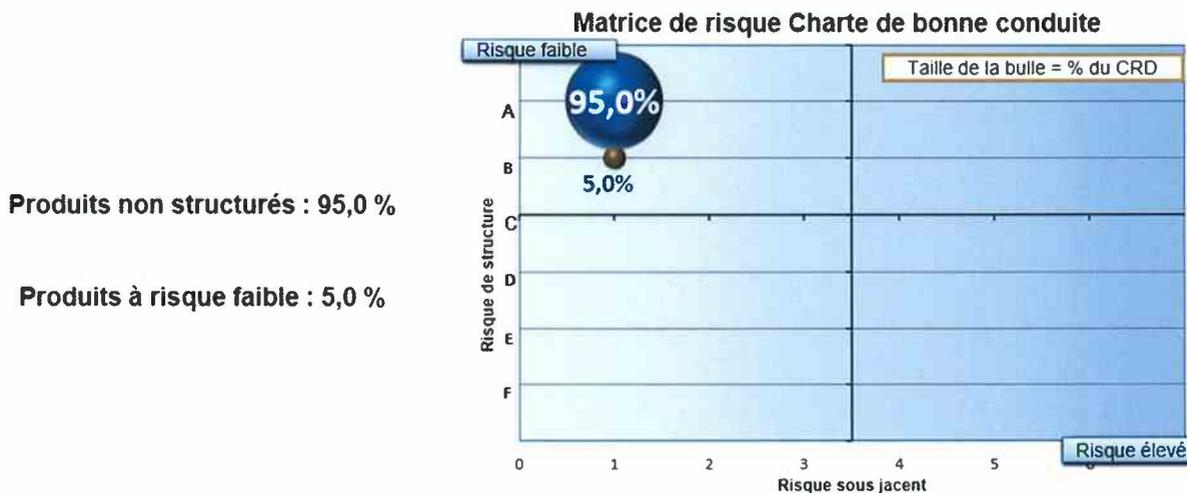
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 3,82%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	5 613 292€	75,4%	4,67%
Variable	1 458 561 €	19,6%	0,61%
Barrière	373 447 €	5,0%	3,70%
Total	7 445 301 €	100,0%	3,82%

L'encours de la ville est composé à 19,6% d'emprunts à taux variable, avec un taux moyen de 0,61%.

75,3% de la dette est indexée sur des emprunts à taux fixe, le taux moyen de cette partie de la dette s'élève à 4,67%, ce sont ces emprunts qui pénalisent le taux moyen global de la dette.





L'encours de dette de la Ville de Vittel est de 7 445 301 € au 31 décembre 2019. 75,4% des emprunts sont indexés à taux fixe. Ces emprunts permettent à la ville de sécuriser l'encours et apportent une visibilité concernant les échéances futures. Les emprunts variables représentent 19,6%, ce qui permet d'avoir une certaine souplesse dans la gestion de la dette et de bénéficier des taux courts historiquement bas. Enfin, la dette structurée représente 5,0% de l'encours. **Le taux moyen s'établit à 3,82%** au 31 décembre 2019 et reste constant par rapport au taux moyen au 31 décembre 2018 (3,83%).

La dette est indexée à 95% sur le risque le plus faible possible (1A) au 31/12/2019.

IV. PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2020-2024

A. Les orientations envisagées

La commune a réalisé une prospective financière avec pour base le compte administratif provisoire effectué le 3 janvier 2020. Cette analyse intègre les éléments connus, dont les mesures contenues dans la loi de finance 2020. Monsieur FLOQUET précise que les hypothèses retenues sont volontairement pessimistes en dépenses et en recettes.

La méthodologie

Les hypothèses de calculs ont été élaborées comme suit :

Les charges à caractère général, de personnel et de gestion progressent de 2% sur toute la période. La progression de la fiscalité directe, uniquement liée à la revalorisation des bases a été établie ainsi : Taxe d'habitation +0,9% en 2020 puis 1,5%, Taxe foncière sur le bâti +1,3%, CFE 0,5%.

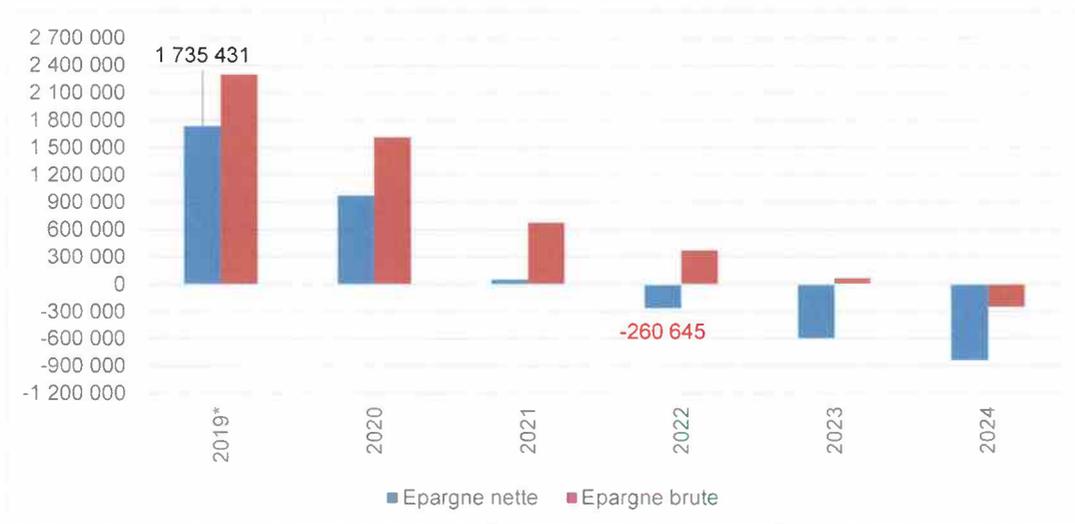
La CVAE +1%, la TASCOT, le FNGIR sont figés de 2020 à 2024. La DCRTP baisse de 3,46% sur toute la période.

La taxe sur l'électricité, les produits des jeux ainsi que la surtaxe sur les eaux minérales sont figés de 2020 à 2024.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse sur toute la période.

	2019*	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUITS RÉELS	16 782 950	16 076 438	15 360 497	15 301 224	15 242 803	15 185 246
Variation	2,98%	-4,21%	-4,45%	-0,39%	-0,38%	-0,38%
CHARGES RÉELLES	14 127 123	14 467 229	14 688 154	14 931 227	15 180 049	15 435 702
Variation	4,93%	2,41%	1,53%	1,65%	1,67%	1,68%
Epargne nette	1 735 431	973 615	55 299	-260 645	-592 512	-839 873
Epargne brute	2 297 979	1 609 209	672 343	369 997	62 754	-250 456

B. Évolution des épargnes



Face à des recettes de fonctionnement en baisse et peu dynamiques, le ralentissement des dépenses à compter de 2021 est insuffisant. La hausse des dépenses intervenue en 2019 et prévue en 2020 engendre une dégradation de l'ensemble des indicateurs financiers à compter de 2021. La ville ne disposerait que de peu de marges de manœuvre sur ses recettes, notamment avec l'écrêtement de la DGF. Des actions sur les dépenses devront également être réalisées.

Ainsi, l'épargne de gestion générée chaque année resterait faible et se dégraderait de plus en plus sous le rythme d'évolution des dépenses supérieur à celui des recettes. En conséquence, l'épargne nette resterait négative ce qui signifie que la commune ne disposerait pas de suffisamment de ressources propres pour assurer le paiement de l'annuité de sa dette.

Les dépenses d'équipement sur la période envisagée pour les années futures ne pourraient pas être financées par la ville sans emprunt notamment en raison de son déficit d'autofinancement. Parallèlement, le faible niveau de l'épargne brute ne permettrait pas à la collectivité de s'endetter suffisamment pour financer ses équipements. Monsieur FLOQUET ajoute que ces hypothèses justifient la rigueur de la gestion future.

C. Les autorisations de programmes 2013-2023 :

Des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) ont été mises en place pour deux opérations : la galerie thermale et centre bourg. Leurs réalisations sont programmées ainsi :

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
126	Rénovation galerie thermale	6 709 200 €	165 726,37 €	1 408 175,49 €	187 549,95 €	1 255 495,05 €
			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
			1 271,63€	98 643,21 €	1 134 367,98€	2 457 970,32 €

Opération	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
129	Centre bourg	4 076 000,00 €	193 285,00 €	115 664,00 €	970 000,00 €
			CP 2021	CP 2022	CP 2023
			970 000,00 €	970 000,00 €	857 052,00 €

Monsieur FLOQUET explique que l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la galerie thermale reste ouverte, de manière à honorer les dernières factures. Pour l'opération « centre bourg », l'autorisation de crédits de paiement a été mise en place jusqu'en 2023.

V. LES PROJETS POUR 2020

La construction du budget 2020 s'oriente autour de deux axes forts :

- La déclinaison des plans pluriannuels d'investissements (A)
- Les programmes spécifiques 2020 (B)

A. Les plans pluriannuels d'investissements

Six projets d'ampleur marqueront l'année 2020 :

- La requalification des friches hôtelières
- La revitalisation du Centre Bourg
- Vittel Ambitions JO 2024
- La troisième tranche du Quartier des Collines
- La fin de la requalification du Centre Technique Municipal
- La poursuite de la rénovation de la galerie thermale
- La poursuite de l'agenda d'accessibilité programmé

1) La requalification des friches hôtelières :

Depuis de trop nombreuses années, certains établissements hôteliers et industriels sont dans des états de délabrement de plus en plus critiques :

- ✓ L'hôtel des Thermes :

A l'issue d'un travail de concertation discret mais intense de plus d'une année, la requalification hôtelière de ce joyau du patrimoine vittellois va faire l'objet d'un appel à projet, début 2020, en direction d'investisseurs privés afin de vendre ce bâtiment qu'elle a acquis après une procédure longue et complexe. La Ville accompagnera ce projet en reconfigurant entièrement l'ensemble de ce quartier dans les 3 ans à venir.

Monsieur FLOQUET explique que la ville en est propriétaire, depuis le 25 janvier dernier. Les investisseurs intéressés pourront télécharger l'appel à projets sur le site internet de la ville. Les candidatures déposées seront examinées en avril.

2) La revitalisation du Centre Bourg :

Maintenir à Vittel un centre-ville avec un réseau de petits commerces dynamiques, des services à la population renforcés constitue l'enjeu majeur du **programme de requalification du centre-ville 2018-2023**. Ce projet est commun aux deux Villes de Vittel et de Contrexéville : Il a pour objectif de redessiner le centre-ville de nos deux cités pour les 20 années à venir. Il devra être coconstruit par les élus, les habitants, les commerçants, les associations...

Ce programme doit permettre de renforcer l'attractivité touristique et commerciale afin que les besoins des habitants du territoire puissent être satisfaits sur le territoire et éviter ainsi "l'évasion" vers Épinal ou Nancy.

Ainsi, la Ville de Vittel envisage de restructurer les abords immédiats de la rue de Verdun, considérée comme l'artère commerçante principale, offrant un cadre de vie de qualité et intégrant à la fois les attentes des commerçants, de la population et des touristes. La requalification offrira au cœur de ville des conditions favorables au retour de la fréquentation des chalands et de l'investissement privé grâce à l'amélioration de l'environnement du patrimoine bâti et de la rénovation des logements et des locaux commerciaux.

Le projet, dont le périmètre est d'environ 4,3 hectares du centre-ville, reposera sur la définition et la réalisation d'aménagements de qualité avec comme objectifs :

- Créer un cadre de vie remarquable donnant une identité particulière au centre bourg,
- Faciliter la mobilité et les déplacements avec une préoccupation particulière sur les liaisons douces,
- Apporter des services nouveaux à la population du territoire et aux touristes,
- Mettre en valeur les équipements publics structurants,
- Développer le secteur de l'animation,

Pour maintenir son attractivité, la Ville de Vittel est déterminée à s'engager dans la construction de son avenir, avec l'aide de partenaires financiers (État, Conseils Régional et Départemental, Etablissement Foncier Public de Lorraine) pour un ensemble pluriannuel d'opérations estimées actuellement à environ 3,5 millions d'euros. Un chargé de mission (dont la rémunération est prise en charge à 60 % à ce jour) a été recruté en octobre 2019 pour 3 ans pour animer et suivre ce projet. La première phase a débuté en septembre 2019 par le transfert de la Croix Rouge dans l'ancien bâtiment Orange. Le local actuel de la Croix Rouge a été détruit, offrant la possibilité du réaménagement de ce quartier avec la construction éventuelle d'une halle ouverte, lieu d'échange culturel ou commercial permettant la réalisation de concert, le déplacement de la foire, des puces....

L'aménagement de l'ancien skate parc a été repensé grâce à la mise en place d'un City Park plus performant de 18 sur 24 mètres et d'un jardin partagé en cours d'aménagement.

Les phases suivantes pourraient voir :

- ✓ la création d'une rue parallèle à la rue de Verdun permettant le désenclavement du centre commerçant en termes d'accès et de parkings, la création de WC handicapés au square de l'Alpha
- ✓ la reconfiguration de l'espace culturel Maison des associations et Salle du Moulin

3) La troisième tranche du Quartier des Collines :

Débutée en 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis son adoption le 4 mai 2017. Ce travail d'ampleur a permis, dès 2018, à la Ville de lancer la commercialisation rapide de 5 nouvelles parcelles. Concomitamment, la Municipalité a mis en œuvre **la 3^{ème} tranche du Quartier des Collines** qui se décline en 2 zones respectives de 20 et 23 parcelles. Une première ligne budgétaire de 1 600 000 euros est affectée à cette opération majeure qui propose aux vittellois et aux futurs vittellois une solution de logement de court et moyen terme (43 parcelles) en respectant les objectifs de densification inclus dans le PLU. Après une première opération concernant les

réseaux humides, ce sont les réseaux secs et la voirie définitive pour les 20 premières parcelles qui sont prévus début 2020.

Monsieur FLOQUET fait remarquer que la ville consent un effort financier conséquent puisque le coût réel T.T.C./m² pour la ville s'élève à 65,32 € alors que le prix de cession à un acquéreur est de 33,50 € T.T.C./m².

4) La poursuite de la rénovation de la galerie thermale :

Fleuron de notre patrimoine architectural, **les travaux de restauration de la galerie thermale** ont pris fin en juillet 2019. Dans le cadre d'une autorisation de programme de plus de 6 millions d'euros, cet investissement important a été financé par les partenaires institutionnels tels que l'État, la Région et le Département mais aussi des généreux donateurs tels la Fondation du Patrimoine. Vittel va ainsi offrir aux habitants du territoire un cadre encore plus agréable mais surtout assurer le développement touristique de la station.

Commencés à l'automne 2015, les travaux ont permis la rénovation des couvertures et de la structure métallique, la reprise des staffs, des peintures et l'éclairage.

Il convient d'ouvrir, en 2020, les études permettant la réfection du pavillon de Grande Source et des boutiques jouxtant cette galerie.

5) La fin de la requalification du Centre Technique Municipal :

Face à la vétusté **des locaux du Centre Technique Municipal**, qui n'ont fait l'objet d'aucun investissement depuis plus de 30 ans, la municipalité s'est engagée dans un plan pluriannuel 2017-2019 de requalification de ces locaux pour un budget global de plus de 2 millions d'euros. Les objectifs principaux sont de regrouper l'ensemble des services municipaux sur le même site et d'offrir des conditions de travail en conformité avec la réglementation.

2019 a vu la construction du bâtiment qui accueille six ateliers avec une circulation commune, des bureaux, des vestiaires, des sanitaires et une salle de restauration/réunions qui amélioreront la qualité de travail des agents de la Ville. En 2020, l'aire de lavage des véhicules sera reconfigurée, l'aménagement intérieur des locaux prendra fin et une réflexion devra permettre la récupération de l'eau pluviale du nouveau bâtiment.

6) La poursuite de l'agenda d'accessibilité programmé :

2020 verra également la poursuite de la déclinaison de **l'agenda d'accessibilité programmée**. 46 bâtiments communaux sont concernés pour un budget total estimé à 3 millions d'euros sur 9 ans. Après les travaux de sanitaires aux Thermes en 2015-2016, le Centre de Maximois a été mis aux normes en 2016. En 2017, le restaurant du Vita et l'entrée de l'Hôtel de Ville ont été réaménagés. 2018 et 2019 ont vu la mise en accessibilité de l'école Louis Blanc et la mise aux normes de l'école du Haut de Fol qui sera complété en 2020 par la mise en place d'un ascenseur.

Les travaux programmés en 2020 et 2021 devraient concerner l'église Saint Rémy et le temple, les gymnases, le court de tennis, les écoles Ginette et Hubert Voilquin et du Petit Ban, la Maison ressources, la bibliothèque médiathèque, la police municipale.

7) Vittel ambitions JO 2024 :

La plupart des installations sportives du Centre de Préparation Omnisports (C.P.O.) de Vittel ont été construites en 1971. Depuis 2014, toute la coque du bâtiment a été rénovée permettant des économies de chauffage. Une rénovation importante des fluides, ventilations et agencement a eu lieu à l'occasion du sinistre de la fin 2018.

Compte tenu des **prochaines échéances olympiques et de la labellisation en novembre 2019 de Vittel Terre de Jeux 2024**, il est envisagé un plan de travaux pluri annuel permettant d'exploiter cet événement planétaire et d'inscrire notre ville dans une nouvelle ère sportive.

Ce programme, estimé à 2,7 millions d'euros, comporterait d'une part :

- Le changement des éclairages des bassins et de la halle des sports
- La réhabilitation des vestiaires sous la tribune
- La création d'un espace convivial buvette et sanitaires
- L'aménagement des terrains en herbe
- L'aménagement d'un terrain multi activité
- La construction d'un centre hypoxie

D'autre part, soucieuse de permettre la pratique des sports équestres au plus grand nombre et dans les conditions les plus appropriées à la performance, à la santé et au bien-être, la municipalité a également pour projet de construire à proximité du manège couvert existant, une nouvelle carrière de compétition (70mx55m) aux normes sportives internationales avec obstacles et lisses et un parcours de cross répondant aux normes internationales et aux exigences des cavaliers de haut-niveau (dessin des parcours, acquisition d'obstacles CCE). Dans ce même cadre, il est prévu de construire une pièce d'eau de 300m² située dans le parc thermal au cœur des parcours des golfs Vittel Ermitage qui servirait de gué pour le cross country, une des disciplines du concours complet.

Ce projet structurant et innovant pour le Centre de Préparation Omnisports et son centre équestre a pour ambition de répondre aux attentes des athlètes en vue des prochaines olympiades 2020 et 2024 tout en réfléchissant à explorer d'autres axes de recherches vers le sport santé, bien-être, intégration et insertion/réinsertion professionnelle avec l'appui des professionnels et spécialistes.

A court et moyen terme, ces constructions et aménagement permettront d'organiser dès 2020 un Grand National de concours complet sélectif pour les JO de Tokyo 2020 et les championnats d'Europe juniors et jeunes cavaliers. Le projet consiste à fidéliser ce type d'évènement, voire de l'étendre à l'international avec le concours de la Fédération Française d'Équitation au moins jusqu'à 2025, année qui verrait le dépôt d'une candidature pour accueillir un championnat d'Europe de concours complet.

En sus du versant événementiel, ces nouvelles infrastructures auraient pour intérêt de développer l'accueil de stages de préparation, tant des fédérations françaises d'équitation et de pentathlon moderne, que des fédérations étrangères. En effet, Vittel se trouve sur l'axe routier des délégations belges, allemandes ou encore néerlandaises qui voudraient se rendre sur des sites de compétitions organisées en France.

Ces différents projets font l'objet de demande de financement auprès des Conseils Régional, et Départemental, de l'Agence Nationale des Sports et à la Grande Région.

Monsieur le Maire fait remarquer que la région Grand Est a attribué une subvention de 244 500 € pour réhabiliter certains équipements sportifs.

B. Les programmes d'investissement pour 2020

1) Vittel, Cadre de vie et Aménagements urbains

En matière de voirie, en complément des opérations d'ampleur déjà réalisées avenue Bouloumié, avenue du Haut de Fol, 2018 a vu le réaménagement des rues de Flers, Soulier, Sœur Catherine et place des Francs.

En 2019, l'avenue de Courberoye, la rue Saint Nicolas ont été réaménagées. La première phase d'une opération d'ampleur d'enfouissement des réseaux aériens, de reprise des réseaux humides et de voiries a débuté dans le quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité. Le parvis de l'Eglise Saint Rémy a fait l'objet d'une restauration et d'une remise en valeur ainsi que l'espace entourant le monument aux morts. La rue de Verdun a fait l'objet d'une reprise d'ensemble des trottoirs et de la voirie.

2020 verra la poursuite de l'aménagement du quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité, la première phase des réseaux secs de la rue des Pâquerettes et les études d'aménagement de la sécurisation du carrefour Samaritaine, rue de Lignéville.

En raison du changement du marché de collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes mi 2020, une étude et des travaux seront lancés visant à de nouveaux aménagements de voiries pour améliorer cette collecte.

Une nouvelle enveloppe sera affectée à la réfection de diverses rues en fonction de l'état de la bande de roulement et de la fréquentation des rues. Le cas échéant, les canalisations d'eau et d'assainissement seront remplacées et des fourreaux pour la fibre optique seront posés en même temps que la réfection des rues dans le cadre du projet Vittel Numérique préparant ainsi le plan régional de déploiement du Très Haut Débit 2018-2023.

Le nouveau Centre technique Municipal sera doté de nouveaux équipements : laveuse de rue, véhicules utilitaires et tondeuses pour les espaces verts.

Dans le cadre de sa politique de recherche d'économies d'énergie, la ville de Vittel poursuivra la rénovation de l'éclairage public et son opération de renouvellement de l'ensemble de son parc de luminaires anciens. La technologie LEDS sera mise en œuvre et permettra de diminuer de manière significative (plus de 50%) les consommations d'électricité ainsi que les puissances souscrites auprès du fournisseur d'énergie.

En matière d'environnement, 2019 a été l'année de la visite du jury des Villes et Villages fleuris qui a vu le maintien des 4 fleurs et l'attribution de la Fleur d'Or. Comme les années passées, des crédits seront inscrits pour le fleurissement et la reconduction de l'animation des jardins éphémères. Les études concernant les entrées de ville (Contrexéville et Vauviard) afin de mettre en œuvre de nouveaux aménagements paysagers et floraux seront finalisées.

Des actions ciblées sur la gestion de l'eau notamment seront amplifiées :

- ✓ Campagne de sensibilisation adultes et enfants aux économies d'eau
- ✓ Distribution de kits gratuits d'économie d'eau
- ✓ Mise en place de système de récupération d'eau sur nos bâtiments communaux

L'adduction d'eau potable fera l'objet de pose de compteurs de sectorisation, d'une étude sur la composition en arsenic et sur la sécurisation des forages. Un travail en partenariat avec notre délégataire (Lyonnaise des Eaux) sera engagé pour améliorer encore le taux de fuite sur le réseau, déjà conforme aux normes (>à 80 %).

La politique de sécurité du quotidien a été renforcée par la première phase du déploiement d'un dispositif de vidéo protection : l'axe avenue Bouloumié, rue de Verdun, place de Gaulle est équipé. La Galerie Thermale et les sorties de Ville seront dotées de ces matériels dans la deuxième phase déployée en 2020. Les locaux de la police municipale seront aménagés : création de douches, remplacement de la pompe de relevage et création d'un espace sécurisé pour le visionnage des images de vidéo-protection, sur réquisition des forces de police. Un des logements vacants du bâtiment Hôtel de Ville sera ré aménagé en hébergement temporaire.

2) Vittel, Tourisme

Élément majeur de la dynamique de l'économie locale, le budget 2020 fera une place importante au tourisme :

- ✓ L'établissement thermal : La Ville a engagé une première phase de travaux d'un montant d'environ 300 000 € avec les créations de nouveaux espaces dans le Spa dotés de systèmes originaux de douches (froid, chaud, gravité, pluie...) en 2019. 2020 permettra la réalisation d'études de la deuxième phase prévoyant la réalisation d'un troisième étage et la création

d'espace et de bassin ouvert. La Caisse des Dépôts et des Consignations (banque des territoires) accompagne ce projet et souhaite entrer dans le capital de la SEM des Thermes

- ✓ Le développement de l'activité touristique et hôtelière : Le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'agence de développement Atout France (unique opérateur touristique de l'État) a permis de confier au cabinet Ernst et Young (EY) l'élaboration d'un plan opérationnel d'ensemble concret en 2019.
Ce repositionnement global de l'offre touristique fait l'objet d'un partenariat avec l'État et ses agences dédiées, la région Grand Est, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires. La destination Vittel a été validée par le comité interministériel en collaboration avec France Ingénierie Tourisme.
Par ailleurs, pour plus de rapidité, de souplesse et de simplicité, la Ville de Vittel a mis en place la déclaration de la taxe de séjour en ligne
- ✓ Le centre équestre : Le bailleur initial ayant quitté ses activités fin 2018, la Ville, en concertation avec le Club Méditerranée, a assuré la poursuite des activités dans un premier temps et a permis une reprise garantissant une vraie pérennité à ce centre. Les premiers chiffres de fréquentation sont d'ailleurs très encourageants.
- ✓ Le Casino : Par-delà le partenariat renforcé avec le Casino en particulier en matière culturelle, 2020, sera l'année du renouvellement de la Délégation de Service Public prévu en août incluant son transfert en 3 ans dans de nouveaux locaux à proximité de l'hôtel des Thermes.
- ✓ Fleuron de notre patrimoine naturel, la Ville engagera diverses actions d'améliorations dans le parc thermal : La mise en lumière, dont la réalisation s'effectuera en plusieurs tranches, est en cours d'étude avec la société AGRIVAIR. Comme le chalet « Law Tennis » ou le pavillon « Émeraude » dans le cadre de Thermalire, la Ville poursuivra la réouverture de certains édifices du parc, en partenariat avec des associations ou la bibliothèque. L'installation de racks à vélo et l'étude d'implantation de toilettes compléteront ces actions d'amélioration du parc thermal.
- ✓ La Forêt Parc : L'année 2018 a vu l'ouverture des hébergements insolites et le développement du parc animalier grâce à Vit Tel Ta Nature, avec un projet pédagogique destiné non seulement aux touristes, mais aussi aux scolaires et aux familles du territoire. La Ville continuera à accompagner ce projet en améliorant l'accès, l'équipement et la signalisation du parc. Une première tranche de structures dédiées à la pratique sportive en plein air a été mise en place en 2019 et sera complétée en 2020 par de nouvelles installations.
- ✓ Partenaire essentiel de la politique touristique, la Maison du Patrimoine participera à la mise en valeur des bâtiments remarquables de la Ville dans le cadre du déploiement de l'application « places des Vosges ».
- ✓ Les chaussées du camping ont été rénovées et les rives du ruisseau le traversant ont été confortées en 2018. L'année 2019 a permis des travaux dans la buanderie, améliorant le système d'extraction d'air. 2020 sera l'année de préparation du renouvellement éventuel de la délégation de service public en mai 2021.
- ✓ Après avoir remis aux normes la centrale incendie en 2019, il est envisagé de remplacer les équipements du plateau scénique du palais des congrès. Par ailleurs, il conviendra de renouveler la délégation de service public du palais des congrès au 1^{er} octobre 2020.

L'ensemble de ces axes seront développés avec le concours de la Société Publique Locale (SPL) Destination Vittel Contrexéville, outil qui réunit les villes thermales et la communauté de communes Terre d'Eau. Cette année 2020 sera cependant l'occasion d'engager une réflexion quant à la compétence "promotion du tourisme" dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article 16 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 19 décembre dernier.

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER rappelle que les compétences "eau", "assainissement" et "promotion du tourisme" ont été confiées aux établissements de coopération intercommunale, conformément à la loi NOTRÉ. Alors que les compétences eau et assainissement ont été obligatoirement déléguées aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence "promotion du tourisme" est quant à elle, effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur GAULTIER fait part de l'évolution législative, avec la promulgation de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le 27 décembre 2019, et explique les dispositions des articles 14 et 16. Alors que les communes adhérentes à un EPCI pouvaient décider de reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2026, l'article 14 dispose que la communauté de communes peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences "eau" et "assainissement", ainsi que la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines à l'une ou plusieurs de ses communes membres. En ce qui concerne l'article 16, les communes touristiques érigées en stations classées de tourisme, tel est le cas pour la ville de Vittel, pourront décider de conserver ou de retrouver l'exercice de la compétence "promotion du tourisme", dont la création et la gestion d'offices de tourisme. La future assemblée municipale pourra donc décider d'en reprendre sa gestion, après avis de la communauté de communes.

D'autre part, afin de renforcer la proximité entre l'État et le Maire, l'article 41 de ladite loi précise que le Préfet ou l'un de ses représentants pourra intervenir devant le Conseil Municipal, une fois par an, à la demande du Maire, pour évoquer les sujets de sécurité et de prévention de la délinquance. Le système de vidéo protection installé sur le territoire communal est un outil qui contribuera de manière significative à la sécurisation globale du territoire.

3) Vittel Numérique :

Le déploiement de la fibre optique dans la cadre du projet LOSANGE est prévu entre septembre 2020 et juin 2021.

Les services informatiques de la Ville feront l'objet d'une importante opération de sécurisation complétée par l'implantation d'un second serveur.

4) Vittel, Enfance et jeunesse

Comme depuis 2014, les budgets affectés aux services scolaires et périscolaires sont sanctuarisés. Les crédits consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement, seront reconduits.

Dans le prolongement de la fin des travaux du plan numérique dans les 16 classes des établissements élémentaires, la Ville proposera un équipement numérique aux établissements maternels.

Après la mise aux normes de l'école Louis Blanc en 2019, ce sont les 3 autres établissements scolaires qui seront dotés, en 2020, de dispositifs de sécurisation « Plan Particulier de Mise en Sureté » (alarmes.)

En septembre 2019, la Ville a mis en œuvre le paiement numérique des services périscolaires. Ces modalités de paiement en ligne devraient se développer encore en 2020.

Après la réalisation de la deuxième tranche de la réhabilitation des locaux de Maximois, comme les années passées, la ville apportera son soutien à l'association familiale gestionnaire du centre de loisirs.

Il en sera de même pour l'association Frimousse qui assure l'accueil des tout petits dans les locaux municipaux de la maison de l'enfance. Face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, une extension du bâtiment a été réalisée en 2019, grâce au cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales.

Côté jeunesse, le CLSH dédié aux adolescents, dont les locaux ont été aménagés dans l'ancienne médiathèque, au-dessus du Terminus, a vu son fonctionnement pérennisé sur l'année entière.

Un Parcours Engagement Jeunes* sera mis en place en partenariat avec les Francas permettant à certains adolescents de se familiariser aux fonctions d'animateurs.

5) Vittel, Sports et loisirs

La fin de l'année 2018 a été marquée par le sinistre subi par les installations du CPO. Outre la perte d'exploitation induite par deux mois de fermeture, les travaux de remise en état d'un budget total de près de 850 000 euros ont porté sur :

- ✓ La décontamination totale des locaux,
- ✓ La reprise du calorifugeage
- ✓ La réfection de faux plafonds et de circuits électriques
- ✓ Le renouvellement de mobiliers dégradés
- ✓ La vidange des bassins

Monsieur FLOQUET précise que la ville a été totalement indemnisée par les assurances, pour le sinistre du centre de préparation omnisports.

Une étude sera lancée pour examiner l'état de la toiture et les améliorations potentielles

Le service des sports et les différents services de la ville se mobiliseront également autour de projets importants :

- ✓ Le championnat de France jeunes et adultes de Tir à l'Arc du 20 au 23 février 2020,
- ✓ Le championnat de France UNSS de golf du 11 au 13 mai 2020,
- ✓ Le concours complet olympique d'équitation du 19 au 21 juin 2020,
- ✓ La coupe de France de cyclocross « UCI catégorie » 1 les 3 et 4 octobre 2020.

Après la labellisation de la ville de Vittel Terre de Jeux 2024 en novembre 2019, la direction des sports poursuivra le suivi du dossier de candidature du CPO en centre de préparation olympique pendant le 1^{er} semestre 2020.

Les associations sportives feront l'objet d'un soutien financier constant dans le cadre de la charte du sport représentant plus **de 50 % du montant total de subventions** aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que la ville, en partenariat avec le Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien, a été labellisée "Maison Sport-Santé" délivrée par le Ministre des Sports et le Ministre des Solidarités et de la Santé.

6) Vittel, Culture et animations

L'année 2018 a vu le renforcement du programme culturel et d'animations en partenariat avec le groupe Viking Casino. Le rythme s'est accéléré encore en 2019 pour participer au rayonnement et à l'attractivité de notre cité.

Les traditionnels carnivals en mars, foire aux grenouilles en avril, les animations estivales dans le parc thermal et les festivités de fin d'année (défilé de Saint Nicolas, Village de Noël...) seront maintenues.

Les crédits affectés au fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque, du cinéma et de l'école de musique et de danse seront reconduits.

Un système de vidéosurveillance interne sera mis en place au cinéma en complément du déplacement et de la sécurisation de la caisse pour améliorer la sécurité des personnels.

Divers matériels de la bibliothèque seront renouvelés et la salle d'exposition sera rénovée.

Le renouvellement du matériel de la cuisine de la salle du Moulin sera poursuivi.

Comme pour les associations sportives, le soutien aux associations culturelles est naturellement poursuivi grâce notamment aux conventions de partenariat avec certaines d'entre elles.

7) Vittel, Actions sociales

La Maison Ressources poursuivra sa mission de proximité grâce à la présence des 23 organismes les plus importants pour la vie des habitants : CAF, CPAM, Pôle Emploi, conciliateur de justice, la mission locale, Point d'Accès aux Droits.... En partenariat avec la Communauté de Communes, début 2020, elle sera labélisée Maison France Services : En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, cette Maison France Service articule présence humaine et outils numériques.

En parallèle des permanences, le CCAS poursuivra bien sûr ses actions habituelles :

- ✓ l'aide au permis de conduire, permettant aux jeunes bénéficiaires d'accéder plus facilement à l'emploi ;
- ✓ les actions menées par les ateliers tremplin : cuisine, couture, travail du bois...
- ✓ le suivi des bénéficiaires du RSA ;

Ces deux dernières actions étant financées en partie par le Conseil Départemental.

Les actions de prévention dans le cadre scolaire avec les "goûters philo" et "ani'mots" seront reconduites, de même que les GPS (Goûters Pratiques Séniors) qui rencontrent un franc succès.

Les bons d'achat de fin d'année et le repas des aînés figureront également au programme des actions en faveur des séniors.

Une étude sera lancée visant au réaménagement complet du 1^{er} étage du bâtiment afin de permettre sa reconfiguration grâce à l'augmentation de surface disponible.

Monsieur le Maire précise que le premier étage du bâtiment de la maison Ressources est inoccupé. Certains services, comme le point d'accès au droit ou d'autres partenaires, pourraient l'utiliser.

8) Vittel, Ressources humaines

Parce que rien n'est possible au quotidien sans les 180 collaborateurs de la Ville et qu'ils sont au cœur des activités municipales, après un travail de concertation de plusieurs mois avec un COPIL pluridisciplinaire, la Municipalité a mis en place en 2018 la refonte du régime indemnitaire des agents. Un travail d'ajustement complémentaire a eu lieu en 2019 pour affiner les critères d'évaluation et leurs cotations.

En réduisant les inégalités existantes sans léser les agents qui auraient une situation antérieure confortable, ce nouveau régime est sécurisé dans le temps et met en avant le présentisme et la manière de servir grâce à une enveloppe annuelle complémentaire de 100 000 euros.

Il est complété par une amélioration des actions sociales en direction des agents grâce à l'adhésion depuis le 1^{er} janvier 2018 au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) ouvrant de nouveaux services et de nouvelles prestations aux agents municipaux.

Pour une meilleure sécurisation des situations de travail, des dispositifs spécifiques ont été mis à disposition des personnels en position de travail isolé au premier trimestre 2019.

Enfin, depuis 2018, le CHSCT a initié une démarche **Evolution et Relations en Santé au Travail** (EVREST) permettant l'analyse et le suivi des différents aspects du travail et de la santé des collaborateurs. Un plan d'actions pluriannuelles sera acté en 2020 à la suite de l'analyse des risques psycho-sociaux menée en 2019.

9) Vittel, Communications

Afin de mieux mettre en valeur les atouts de la Ville de Vittel et de développer son attractivité, un service de communication en charge de la promotion de la marque Ville de Vittel a été créé début 2018.

Conception et réalisation de supports de communication grâce à une charte graphique renouvelée, optimisation de la communication numérique sont les principaux axes de ce service dédié. Il accompagne également les services de la Ville pour améliorer la communication interne, la signalétique des bâtiments et l'information aux usagers.

La Ville a mis en place début 2019 des afficheurs numériques aux entrées de Ville et dans les principaux bâtiments municipaux pour permettre une information dynamique et moderne en direction des habitants et des touristes. Une signalétique uniformisée externe et interne de l'ensemble des bâtiments municipaux complètera en 2020 ces supports afin d'améliorer la visibilité de ces locaux.

VI) L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Malgré les différentes annonces gouvernementales récentes, il est quasiment certain que la ville continuera à subir une diminution de ses dotations en particulier des diverses compensations.

Comme les années passées, toutes les pistes d'économies sont analysées avec la plus grande attention pour maintenir les charges incompressibles et conserver un ratio de rigidité structurelle inférieur à 40 %.

Comme le prévoit la lettre de cadrage annuelle, les dépenses de charges générales seront maintenues à 35 % des dépenses réelles, les dépenses de personnels seront fixées à 45 % des dépenses totales réelles.

Les contraintes et les objectifs demeurent donc les mêmes que depuis 2014 pour maintenir un équilibre budgétaire que la prospective a relevé comme fragile. Cette politique prudente et rigoureuse est **la seule garante de notre capacité à rester libres de nos choix.**

A. Diminuer les coûts de fonctionnement

L'effort en faveur de la dématérialisation des documents se poursuit, notamment avec l'installation de la fibre optique entre les sites municipaux et la gestion des factures.

Les groupements de commandes permettant de bénéficier d'un effet masse seront également reconduits.

Concernant les ressources humaines, l'opportunité de remplacer les agents sera, comme les années passées, analysée à chaque départ à la retraite.

B. Contenir la pression fiscale

L'actualisation des bases prévue par la loi de finances, votée par le parlement, reste modeste et ne permet pas de dégager de recettes supplémentaires significatives.

Néanmoins, la municipalité a fait le choix, encore cette année et pour la sixième année consécutive, de ne pas majorer les taux d'imposition conformément à ces engagements de campagne.

C. Développer les cofinancements

Comme les années précédentes, les investissements prioritaires retenus devront être portés par des cofinancements institutionnels. Les services de la Ville seront mobilisés autour de la recherche de ces aides, du montage et du suivi des dossiers auprès des services de l'État et de ses agences

déconcentrées (Banque des Territoires...), du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales...

D. Développer l'optimisation et la pertinence des dépenses

Pour améliorer encore la politique de rationalisation et d'optimisation des dépenses courantes, les services financiers de la Ville affineront encore le contrôle de gestion et l'exploitation des indicateurs issus de la comptabilité analytique.

Ces tableaux de bord de gestion permettront une évaluation plus précise de l'efficacité des actions mises en œuvre, le développement de synergies éventuelles, l'anticipation d'évolutions futures pour orienter plus finement les choix et les priorités de la Municipalité.

E. Emprunter à minima

Pour 2020, le montant de l'emprunt d'équilibre sera déterminé en fin d'année, en fonction des besoins et des subventions obtenues. À noter que, comme depuis les 5 années antérieures, les investissements 2019 ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire remercie Monsieur FLOQUET d'avoir présenté le rapport des orientations budgétaires. Il demande si ce document soulève des interrogations.

Monsieur Bernard NOVIANT indique qu'il ne fera aucune remarque sur ce document, n'étant pas en campagne électorale, ce soir.

Monsieur le Maire regrette que, bien qu'il l'ait invité à s'exprimer à plusieurs reprises, Monsieur NOVIANT refuse de débattre des orientations budgétaires. En effet, le Conseil Municipal est un lieu d'expression et tout particulièrement cette séance consacrée aux orientations budgétaires.

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER ajoute que la séance du conseil municipal est le lieu du débat démocratique.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires.

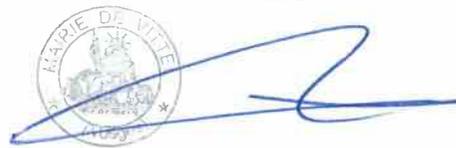
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire de séance,



Jacky CANEPA

Le Maire,



Franck PERRY.